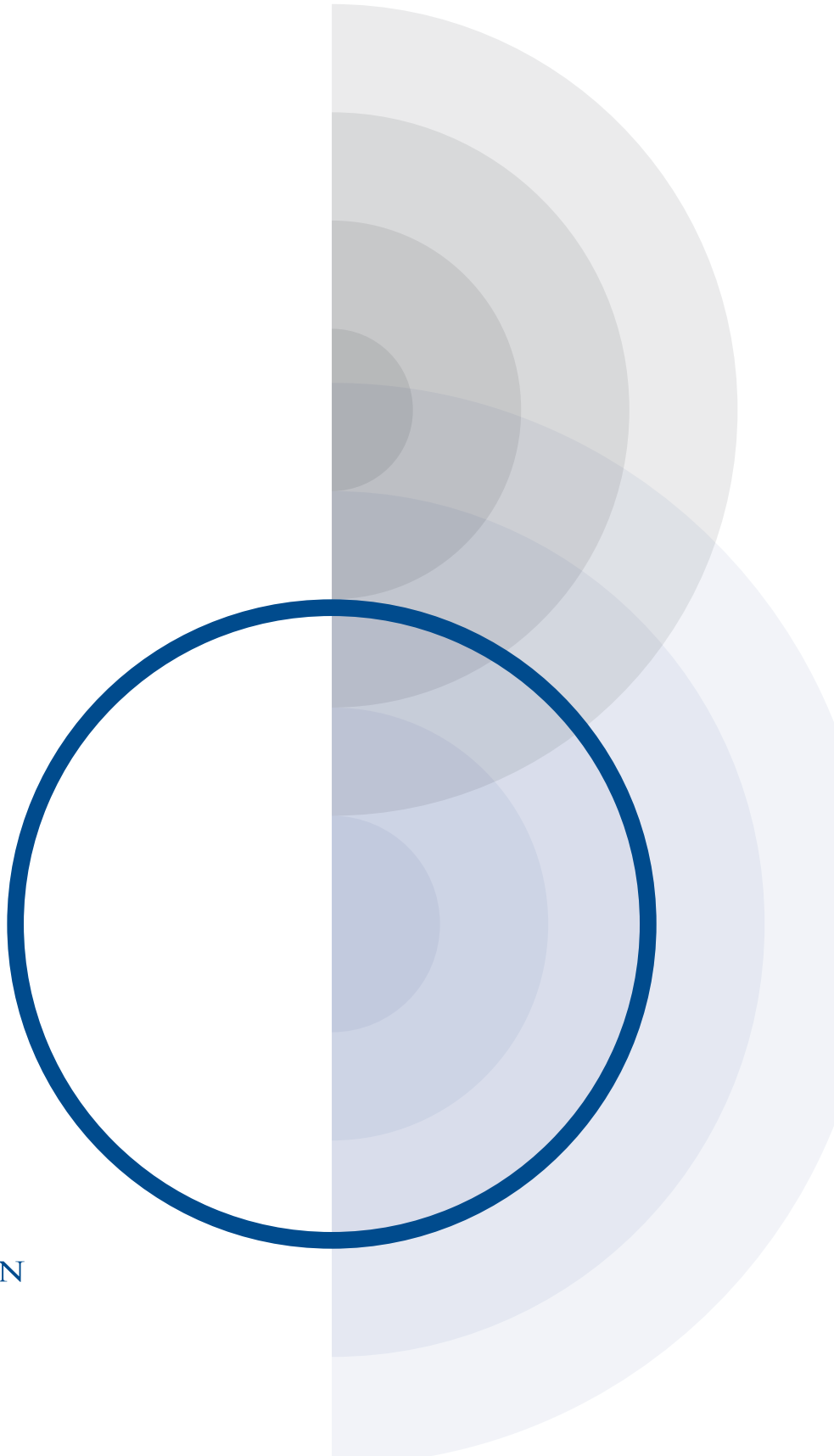


Notice annuelle 2025

Le 18 mars 2026



POWER CORPORATION
DU CANADA



Notice annuelle

Table des matières

RUBRIQUE 1	Renseignements généraux	3
	1.1 Renseignements concernant la Financière Power	3
	1.2 Documents intégrés par renvoi	3
	1.3 Information prospective	4
	1.4 Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières	5
RUBRIQUE 2	Structure de l'entreprise	6
	2.1 Constitution	6
	2.2 Liens intersociétés	6
RUBRIQUE 3	Développement général de l'activité	8
	3.1 Activités de Power	8
	3.2 Faits importants au cours des trois dernières années	8
RUBRIQUE 4	Description narrative de l'activité	13
	4.1 Sociétés en exploitation cotées en bourse	13
	4.2 Plateformes de placements dans des actifs alternatifs	17
	4.3 Autres	17
RUBRIQUE 5	Durabilité	19
RUBRIQUE 6	Facteurs de risque	20
RUBRIQUE 7	Description du capital-actions	22
	7.1 Power	22
	7.2 Financière Power	25
RUBRIQUE 8	Notations	28
RUBRIQUE 9	Dividendes	31
	9.1 Power	31
	9.2 Financière Power	31
RUBRIQUE 10	Marché pour la négociation des titres	33
	10.1 Power	33
	10.2 Financière Power	34
RUBRIQUE 11	Administrateurs et dirigeants	37
	11.1 Administrateurs	37
	11.2 Membres de la haute direction et autres dirigeants	38
RUBRIQUE 12	Titres comportant droit de vote	39
RUBRIQUE 13	Comités	40
	13.1 Comité d'audit	40
RUBRIQUE 14	Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes	43
RUBRIQUE 15	Agent des transferts	43
RUBRIQUE 16	Experts	43
RUBRIQUE 17	Renseignements complémentaires	43
Annexe A	Charte du comité d'audit de Power Corporation du Canada	44

RUBRIQUE 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Tous les montants en dollars sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont à jour au 31 décembre 2025, sauf indication contraire et à l'exception des renseignements contenus dans les documents intégrés par renvoi qui portent une autre date. De plus, le tableau ci-dessous présente un certain nombre de termes définis qui sont utilisés dans la présente notice annuelle.

Dénomination	Abréviation	Dénomination	Abréviation
Capitaux durables Power Inc.	Power Sustainable	Portage Ventures I, Portage Ventures II, Portage Ventures III et Portage Ventures IV	Fonds Portage Ventures
China Asset Management Co., Ltd.	ChinaAMC	Portag3 Ventures Limited Partnership	Portage Ventures I
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada Vie	Portag3 Ventures II Limited Partnership	Portage Ventures II
La Compagnie électrique Lion	Lion	Portage Ventures III Limited Partnership	Portage Ventures III
Corporation Financière Mackenzie	Placements Mackenzie	Portage Ventures IV Limited Partnership	Portage Ventures IV
Corporation Financière Power	Financière Power	Power Corporation du Canada	Power ou la Société
Empower Annuity Insurance Company of America	Empower	Power Sustainable Manager Inc.	PSM
Great-West Lifeco Inc.	Great-West Lifeco	Rapport de gestion de Great-West Lifeco daté du 11 février 2026	Rapport de gestion de Great-West Lifeco
Groupe Bruxelles Lambert	GBL	Rapport de gestion d'IGM daté du 12 février 2026	Rapport de gestion d'IGM
Groupe Frère/Compagnie Nationale à Portefeuille	Groupe Frère	Rapport de gestion de Power daté du 18 mars 2026	Rapport de gestion de Power
IGWM Inc.	IG Gestion de patrimoine	Rockefeller Capital Management General Partner L.L.C.	Rockefeller
Irish Life Group Limited	Irish Life	Sagard Holdings Inc.	Sagard
Northleaf Capital Group Ltd.	Northleaf	Sagard Holdings Management Inc.	SHMI
Notice annuelle de Great-West Lifeco datée du 11 février 2026	Notice annuelle de Great-West Lifeco	Société financière IGM Inc.	IGM
Notice annuelle d'IGM datée du 24 mars 2026	Notice annuelle d'IGM	Wealthsimple Financial Corp.	Wealthsimple
Pansolo Holding Inc.	Pansolo		
Pargesa SA	Pargesa Holding		
Parjointco SA	Parjointco		

1.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FINANCIÈRE POWER

La Financière Power se fonde sur certains des documents d'information continue déposés par Power aux termes d'une dispense des obligations prévues dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* et comme le prévoit la décision de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario datée du 10 septembre 2024 concernant la Financière Power et Power. Cela

comprend une dispense de l'obligation pour la Financière Power de déposer une notice annuelle pourvu que Power présente dans sa notice annuelle l'information devant être fournie par la Financière Power aux termes des rubriques 6 (Dividendes et distributions), 7 (Structure du capital) et 8 (Marché pour la négociation des titres) de l'Annexe 51-102A2 - *Notice annuelle*.

1.2 DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants sont intégrés dans les présentes par renvoi, dans la mesure indiquée dans les présentes :

- Certaines parties de la notice annuelle de Great-West Lifeco; et
- Certaines parties de la notice annuelle d'IGM.

Ces documents ont été préparés respectivement par Great-West Lifeco et IGM et peuvent être consultés au profil respectif de ces sociétés sur le site de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

De plus, certaines parties du rapport de gestion de Power, du rapport de gestion de Great-West Lifeco et du rapport de gestion d'IGM sont intégrées par renvoi dans les présentes dans la mesure indiquée dans les présentes. Le rapport de gestion de Power (comprenant le rapport de gestion de Great-West Lifeco et le rapport de gestion d'IGM) peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

1.3 INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés dans la présente notice annuelle, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société, ou qui traduisent les attentes actuelles des filiales ouvertes de la Société, telles qu'elles sont publiées dans leurs notices annuelles respectives, lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la Société ainsi que ses activités, son exploitation, ses perspectives et les risques auxquels elle fait face à un moment donné, dans le contexte de son développement passé et de ses possibilités de développement futur, et le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société et de ses filiales, y compris les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale pour l'exercice considéré et les périodes à venir, l'OPRCNA de 2026 (telle que définie dans les présentes) de la Société, la stratégie en matière de technologies financières, les stratégies d'investissement des plateformes de placement, les engagements en capital du groupe Power et de tiers, le calendrier et l'incidence prévus de l'investissement de SHMI dans Unigestion, la stratégie de GBL visant à simplifier son portefeuille de même que l'incidence prévue de son désinvestissement partiel du portefeuille de GBL Capital et de la vente de Sienna Gestion, de Sienna Private Credit et de Sienna Real Estate, le dividende prévu de GBL, les incidences prévues de l'investissement de GBL et de Baird dans SHMI, et les attentes publiées par les filiales de la Société, y compris à l'égard de l'OPRCNA de 2026 de Great-West Lifeco (telle que définie dans les présentes) et de la participation de la Société à celle-ci, ainsi que des coûts de transformation des activités et des autres coûts de Great-West Lifeco. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés boursiers et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, des changements technologiques, des risques liés à la cybersécurité, des changements touchant les administrations, la réglementation, la législation et les politiques gouvernementales, des modifications aux lois fiscales, les incidences des relations commerciales, des tensions commerciales persistantes, et de l'évolution des politiques fiscales, des tensions géopolitiques et des répercussions économiques connexes, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et autres conflits, d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, de la liquidité des actions privilégiées participantes, de la détention par l'actionnaire détenant le contrôle de la majorité des droits de vote rattachés aux titres comportant des droits de vote de la Société, de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés, ainsi que les facteurs dont il est question à la rubrique « Facteurs de risque » des présentes et à la rubrique intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion de Power et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société publiées dans la présente notice annuelle, les facteurs présentés par ces filiales dans leurs rapport de gestion et notice annuelle respectifs.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, la finalisation de transactions stratégiques, d'acquisitions, de désinvestissements ou d'autres stratégies de croissance et d'optimisation selon les modalités prévues, y compris l'obtention des approbations requises au moment et selon les modalités prévus, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances. Les autres facteurs à considérer incluent également la disponibilité de la trésorerie pour effectuer des rachats en vertu de l'OPRCNA de 2026, le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les risques et incertitudes mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société publiées dans la présente notice annuelle, le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les risques présentés par ces filiales dans leur rapport de gestion et leur notice annuelle respectifs aient une incidence importante sur la Société. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris la présente notice annuelle et le rapport de gestion de Power, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedarplus.ca. La rubrique intitulée « Introduction », dans chaque cas, de la notice annuelle de Great-West Lifeco et de la notice annuelle d'IGM sont intégrées par renvoi aux présentes.

1.4 MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

L'information intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle comprend certaines mesures financières (y compris des ratios) qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes internationales d'information financière de comptabilité (les normes « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board. La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de Power, et elle croit que ces mesures procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités. Se reporter à l'information incluse ou indiquée à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » qui figure dans la Partie A du rapport de gestion de Power, à la rubrique « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Great-West Lifeco, qui figure dans la Partie B du rapport de gestion de Power, et à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion d'IGM, qui figure dans la Partie C du rapport de gestion de Power, selon le cas, qui sont intégrées par renvoi dans les présentes, pour consulter les rapprochements appropriés entre ces mesures financières non conformes aux normes IFRS et les mesures conformes aux normes IFRS ainsi que pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque mesure, selon le cas. Le rapport de gestion de Power peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

La présente notice annuelle contient également de l'information relative à l'« actif géré et actif sous services-conseils d'IGM » et la « valeur de l'actif net présentée par GBL », termes qui sont utilisés pour décrire les activités des sociétés en exploitation cotées en bourse de la Société. Se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion d'IGM, qui figure dans la Partie C du rapport de gestion de Power, pour obtenir une définition d'« actif géré et actif sous services-conseils », et à la rubrique intitulée « Autres mesures » qui figure dans la Partie A du rapport de gestion de Power pour obtenir une définition de « valeur de l'actif net présentée par GBL », d'« actif géré des plateformes de placements dans des actifs alternatifs », d'« engagements en capital » et d'« engagements non capitalisés », définitions qui sont intégrées par renvoi dans les présentes.

La présente notice annuelle comprend également de l'information relative à la « capitalisation boursière » ainsi qu'aux « actifs administrés » de Wealthsimple. Se reporter à la rubrique intitulée « Autres mesures » qui figure dans la Partie A du rapport de gestion de Power pour obtenir une définition de chacun de ces termes, définitions qui sont intégrées par renvoi dans les présentes.

Voir aussi la rubrique « Documents intégrés par renvoi » ci-dessus.

RUBRIQUE 2 STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

2.1 CONSTITUTION

Power Corporation du Canada – Power Corporation of Canada a été constituée le 18 avril 1925 en vertu de la *Loi des Compagnies* (Canada) et elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 13 juin 1980. Son siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

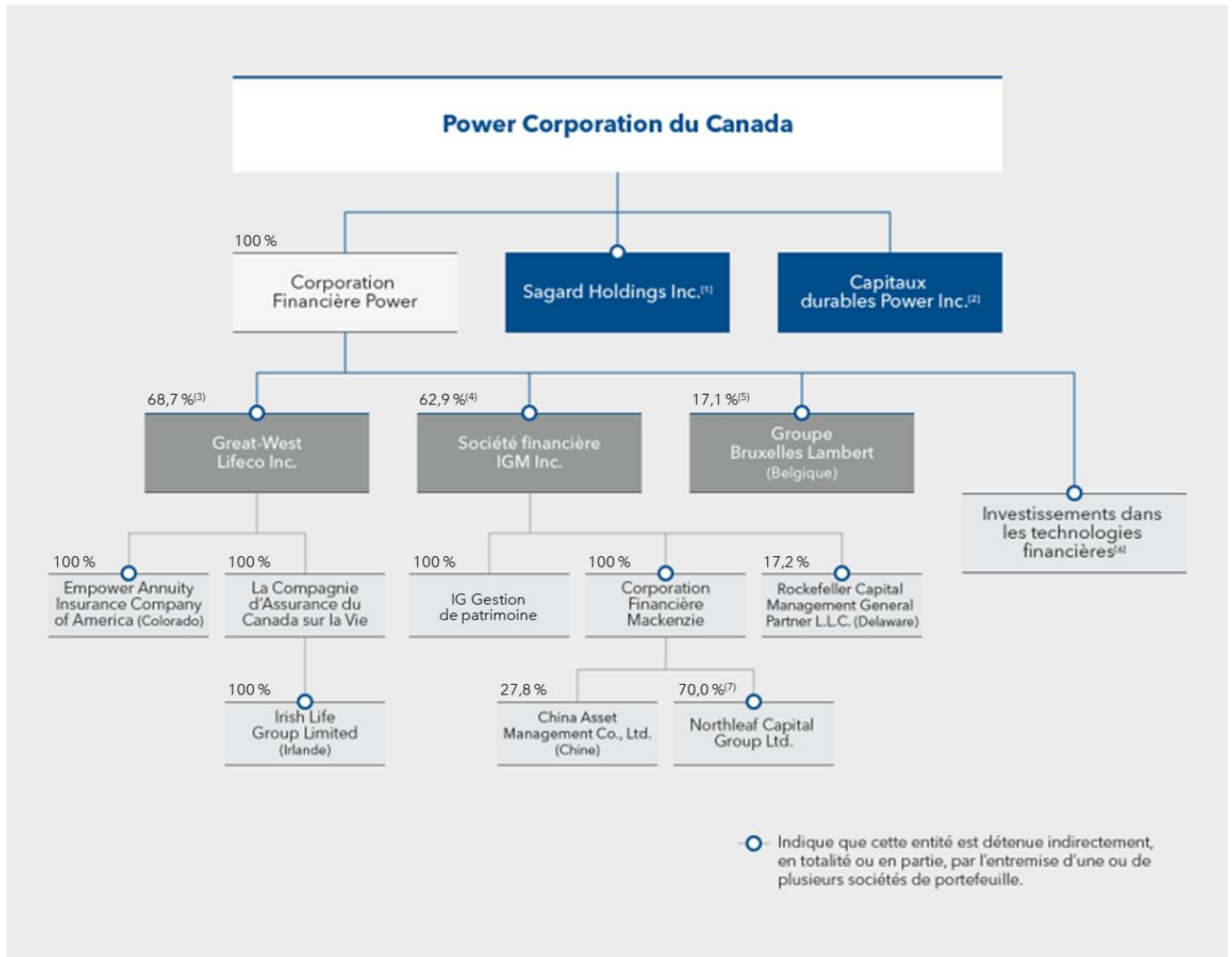
Depuis le 13 juin 1980, les statuts de Power ont été modifiés afin, entre autres, de : fractionner les actions ordinaires et les renommer en tant qu'actions comportant des droits de vote limités; fractionner les actions privilégiées participantes à 15 ¢ et les renommer en tant qu'actions privilégiées participantes; et créer diverses séries d'actions privilégiées de premier rang.

2.2 LIENS INTERSOCIÉTÉS

L'organigramme qui figure sur la page suivante résume la structure de l'entreprise de Power au 31 décembre 2025, notamment les participations dans ses filiales importantes et dans certaines autres filiales et entités émettrices. L'organigramme indique le territoire de constitution (sauf indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées au Canada) et le pourcentage approximatif de titres de participation qui sont détenus en propriété véritable ou sur lesquels un contrôle ou une emprise est exercé, directement ou indirectement, à cette date et, sauf indication contraire, ces pourcentages représentent également les pourcentages approximatifs des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote qui sont détenus en propriété véritable ou sur lesquels un contrôle ou une emprise est exercé, directement ou indirectement. Certaines filiales dont le total des actifs ou des produits ne représentait pas plus de 10 % des actifs ou des produits consolidés de la Société au 31 décembre 2025 ont été omises^[a]. Les filiales qui ont été omises représentent globalement bien moins que 20 % des actifs et des produits consolidés de la Société au 31 décembre 2025. L'organigramme omet également certaines filiales dont le rôle principal est de détenir des investissements dans d'autres filiales de la Société.

La rubrique intitulée « Structure de l'entreprise » de la notice annuelle de Great-West Lifeco et la rubrique intitulée « Structure de l'entreprise » de la notice annuelle d'IGM sont intégrées par renvoi dans les présentes.

[a] Selon les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui sont disponibles sous le profil de la Société au www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société.



[1] Au 31 décembre 2025, la Société détenait une participation de 44,2 % dans SHML et Great-West Lifeco et GBL détenaient des participations de 11,0 % et de 4,9 %, respectivement. Voir la rubrique « Plateformes de placements dans des actifs alternatifs ».

[2] Au 31 décembre 2025, la Société détenait une participation de 73,0 % dans PSM et Great-West Lifeco détenait une participation de 20,4 % dans PSM. Voir la rubrique « Plateformes de placements dans des actifs alternatifs ».

[3] Au 31 décembre 2025, les titres de participation de Great-West Lifeco appartenaient à 55,0 % à la Financière Power, à environ 3,2 % à 3411893 Canada Inc., à environ 7,0 % à 3439453 Canada Inc., à environ 3,3 % à 4400003 Canada Inc. et à environ 0,3 % à 11249207 Canada Inc., chacune étant une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société. En outre, IGM, filiale indirecte de la Société, détenait environ 2,4 % des titres de participation de Great-West Lifeco. Après le 31 décembre 2025, 4400003 Canada Inc. et 11249207 Canada Inc. ont chacune cédé des titres de participation de Great-West Lifeco dans le cadre de l'OPRCNA de Great-West Lifeco (telle que définie dans les présentes) de sorte que, à la date des présentes, 4400003 Canada Inc. détenait environ 3,0 % des titres de participation de Great-West Lifeco et 11249207 Canada Inc. n'en détenait aucun. La Société était propriétaire véritable d'un total de 899 567 338 actions ordinaires de Great-West Lifeco à la date des présentes compte tenu des ventes effectuées en 2026 dans le cadre de l'OPRCNA de Great-West Lifeco, à l'exclusion des actions dont IGM est propriétaire véritable, représentant environ 2,5 % des titres de participation de Great-West Lifeco à la date des présentes compte tenu des ventes effectuées en 2026 dans le cadre de l'OPRCNA de Great-West Lifeco. La Société et ses filiales, y compris IGM, sont propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant 65,0 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote de Great-West Lifeco.

[4] Au 31 décembre 2025, les titres de participation d'IGM appartenaient à 59,7 % à la Financière Power, à environ 2,4 % à 3411893 Canada Inc. et à environ 0,9 % à 4400003 Canada Inc., chacune étant une filiale en propriété exclusive indirecte de la Société. En outre, la Canada Vie, filiale indirecte de la Société, détenait environ 3,9 % des titres de participation d'IGM. La Société et ses filiales étaient propriétaires, au total, de titres comportant des droits de vote conférant environ 66,8 % des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant des droits de vote d'IGM.

[5] Détenue par l'entremise de Parjointco, une société contrôlée conjointement (50,0 %). Parjointco détient une participation avec droits de vote de 47,8 % dans GBL. Voir la rubrique « Description narrative de l'activité - Sociétés en exploitation cotées en bourse - GBL » pour consulter la liste des placements de GBL.

[6] Comprend les participations donnant le contrôle dans les Fonds Portage Ventures et Wealthsimple, qui sont détenues par l'entremise de la Financière Power, de Great-West Lifeco et d'IGM.

[7] Participation avec droit de vote ne donnant pas le contrôle de 49,9 %. La participation dans Northleaf est détenue au moyen d'un véhicule d'acquisition dans lequel Placements Mackenzie détient une participation de 80,0 % et Great-West Lifeco détient une participation de 20,0 %.

RUBRIQUE 3 DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

3.1 ACTIVITÉS DE POWER

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs.

Au 31 décembre 2025, Power détenait la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power, représentant 100 % des actions et des droits de vote. Par l'intermédiaire de la Financière Power, Power détient une participation donnant le contrôle dans Great-West Lifeco et IGM et a également une stratégie active en matière de technologies financières. De plus, conjointement avec le Groupe Frère de Belgique, elle détient une participation donnant le contrôle dans GBL.

Power exerce ses activités d'investissement fondées sur des relations solides de longue date afin d'offrir des rendements supérieurs. Les activités d'investissement comprennent des investissements dans des gestionnaires d'actifs alternatifs, soit Sagard et Power Sustainable, des fonds d'investissement ainsi que des participations en Chine qui sont le fruit de plus de 40 années d'engagement.

Au 31 décembre 2025, Power et les sociétés de son groupe employaient, au total, environ 41 200 personnes réparties dans le monde.

3.2 FAITS IMPORTANTS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

La rubrique intitulée « Évolution générale de l'entreprise » qui commence à la page 19 de la notice annuelle de Great-West Lifeco, ainsi que l'information correspondante applicable incluse ou indiquée à la rubrique intitulée « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de Great-West Lifeco, qui figure dans la Partie B du rapport de gestion de Power, et la rubrique intitulée « Évolution de l'entreprise au cours des trois derniers exercices » qui commence à la page 7 de la notice annuelle d'IGM, ainsi que l'information correspondante applicable incluse ou indiquée à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion d'IGM, qui figure dans la Partie C du rapport de gestion de Power, sont intégrées par renvoi dans les présentes.

La Société

Le 12 janvier 2023, la Société a vendu sa participation de 13,9 % dans ChinaAMC à Placements Mackenzie, une filiale en propriété exclusive indirecte d'IGM, pour une contrepartie en trésorerie totale de 1,15 G\$, portant la participation d'IGM dans ChinaAMC à 27,8 %. Le 12 janvier 2023, dans le cadre d'une transaction distincte, la Société, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive indirecte, a acquis auprès d'IGM environ 15,2 millions d'actions ordinaires de Great-West Lifeco pour une contrepartie en trésorerie d'environ 552,7 M\$. Immédiatement après l'acquisition de ces actions ordinaires de Great-West Lifeco supplémentaires, la Société était propriétaire véritable d'un total d'environ 635,4 millions d'actions ordinaires de Great-West Lifeco, à l'exclusion de celles dont IGM demeurait propriétaire véritable, représentant 68,2 % des actions ordinaires de Great-West Lifeco émises et en circulation.

Le 27 février 2023, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA de 2023 ») afin de racheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, pendant la période commençant le 1^{er} mars 2023 et se terminant le 29 février 2024 ou une fois terminés les rachats aux termes de l'OPRCNA de 2023, selon la première éventualité, jusqu'à 30 millions d'actions comportant des droits de vote limités, représentant environ 5,4 % du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités de la Société émises et en circulation à ce moment-là. La Société a racheté aux fins d'annulation environ 18,2 millions d'actions comportant des droits de vote limités dans le cadre de l'OPRCNA de 2023 pour un total d'environ 665 M\$.

Le 28 février 2024, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA de 2024 ») afin de racheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, pendant la période commençant le 1^{er} mars 2024 et se terminant le 28 février 2025 ou une fois terminés les rachats aux termes de l'OPRCNA de 2024, selon la première éventualité, jusqu'à 25 millions d'actions comportant des droits de vote limités, représentant environ 4,6 % du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités de la Société émises et en circulation en date du 16 février 2024. La Société a racheté aux fins d'annulation environ 10,8 millions d'actions comportant des droits de vote limités dans le cadre de l'OPRCNA de 2024 pour un total d'environ 453 M\$.

Le 27 février 2025, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA de 2025 ») afin de racheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, pendant la période commençant le 1^{er} mars 2025 et se terminant le 28 février 2026 ou une fois terminés les rachats aux termes de l'OPRCNA de 2025, selon la première éventualité, jusqu'à 20 millions d'actions comportant des droits de vote limités, représentant environ 3,7 % du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités de la Société émises et en circulation le 18 février 2025. La Société a racheté aux fins d'annulation environ 12,4 millions d'actions comportant des droits de vote limités dans le cadre de l'OPRCNA de 2025 pour un total d'environ 769 M\$.

Avec prise d'effet le 5 septembre 2025, dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Great-West Lifeco (l'« OPRCNA de 2025 de Great-West Lifeco »), la TSX a approuvé une modification autorisant Great-West Lifeco à racheter ses actions auprès de la

Financière Power et de certaines filiales en propriété exclusive de la Financière Power en vertu de l'OPRCNA de 2025 de Great-West Lifeco, permettant ainsi à la Financière Power de conserver sa participation proportionnelle approximative dans Great-West Lifeco. Au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2025, Great-West Lifeco a racheté puis annulé environ 28,4 millions d'actions ordinaires dans le cadre de l'OPRCNA de 2025 de Great-West Lifeco à un coût moyen de 57,15 \$ par action, dont 12,8 millions d'actions ordinaires, pour un produit de 768 M\$, ont été rachetées par des filiales en propriété exclusive de la Financière Power. Le 2 janvier 2026, Great-West Lifeco a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA de 2026 de Great-West Lifeco » et, avec l'OPRCNA de 2025 de Great-West Lifeco, l'« OPRCNA de Great-West Lifeco »), qui a débuté le 6 janvier 2026 et se terminera le 5 janvier 2027 et qui vise le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 20 millions de ses actions ordinaires au cours du marché. L'OPRCNA de 2026 de Great-West Lifeco continue d'autoriser Great-West Lifeco à racheter ses actions auprès de la Financière Power et de certaines de ses filiales en propriété exclusive afin de permettre à la Financière Power de conserver sa participation proportionnelle approximative dans Great-West Lifeco.

Le 22 septembre 2025, la Société a émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif (de 5,75 %), série H du capital de la Société, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 200 M\$.

Le 27 octobre 2025, Wealthsimple a annoncé qu'elle avait conclu une offre d'investissement en fonds propres de 750 M\$, qui se composait d'une offre principale de 550 M\$ et d'une offre secondaire. La clôture de l'offre principale a eu lieu le 31 octobre 2025 et, dans le cadre de celle-ci, la Société, par l'entremise de la Financière Power, et IGM ont investi un montant de 100 M\$ chacune.

Le 20 novembre 2025, la Société a émis 8 millions d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif (de 5,65 %), série I du capital de la Société, au prix de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 200 M\$.

Le 2 février 2026, la totalité des 1 542 484 actions privilégiées de premier rang, série Q de la Financière Power ont été converties, à raison de une pour une, en actions privilégiées de premier rang, série P de la Financière Power, conformément aux modalités de ces actions.

Le 18 février 2026, la Société a annoncé que l'actuel président et chef de la direction, M. Jeffrey Orr, deviendra vice-président du conseil de la Société et sera remplacé à titre de président et chef de la direction par M. James O'Sullivan, actuellement président et chef de la direction d'IGM, avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2026. M. O'Sullivan est également nommé président et chef de la direction de la Financière Power avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2026. M. Orr présentera sa candidature en vue de sa réélection au conseil d'administration de la Société lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

Le 26 février 2026, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPRCNA de 2026 »), comme il est expliqué plus en détail à la rubrique intitulée « Marché pour la négociation des titres - Offre publique de rachat dans le cours normal des activités ».

GBL

Le 25 septembre 2023, le plus important actif privé de GBL, le groupe Webhelp (« Webhelp »), impartiteur mondial de processus d'affaires, s'est regroupé avec Concentrix Corporation (« Concentrix ») afin de créer un acteur mondial de premier plan dans l'expérience client. À la clôture de la transaction, les modalités de paiement de GBL comprenaient : (i) des actions de Concentrix (Concentrix + Webhelp), représentant une valeur de marché de 610 M€ (13,2 % du capital et des droits de vote au 30 septembre 2023); (ii) des actions de participation aux bénéfices futurs qui pourraient donner accès au capital additionnel de l'entité regroupée sous réserve de l'atteinte de certains seuils, représentant une valeur de marché de 17 M€; (iii) un billet du vendeur donnant à GBL le droit de recevoir environ 510 M€ en trésorerie au deuxième anniversaire de la clôture de la transaction; et (iv) un montant en trésorerie de 15 M€.

En 2023, GBL a poursuivi activement la rotation de son portefeuille et a effectué des cessions au sein de son portefeuille, générant un produit total d'environ 1,3 G€.

En 2023, GBL a également racheté, directement et par l'intermédiaire de ses filiales, 816 M€ d'actions de son propre capital. Le 2 novembre 2023, le conseil d'administration de GBL a approuvé une septième somme allouée de 500 M€. Au cours du deuxième trimestre de 2023, GBL a annulé 6,3 millions de ses actions propres.

En 2024, GBL a poursuivi la rotation de son portefeuille et a complété la cession d'une partie de sa participation dans adidas, réduisant ainsi sa participation pour la faire passer de 7,6 % au 31 décembre 2023 à 3,5 % au 31 décembre 2024, générant un produit total d'environ 1,7 G€ et un gain en capital net de 1,1 G€ pour GBL.

En juillet 2024, GBL a annoncé qu'elle proposerait de verser un dividende de 5,00 € par action pour l'exercice 2024, soit une augmentation de 81,8 %, financé grâce à son bénéfice en trésorerie et aux profits liés à la cession d'une partie de sa participation dans adidas. Le dividende proposé a été approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires de GBL qui se tiendra en mai 2025.

En 2024, GBL a racheté, directement et par l'intermédiaire de ses filiales, 4,3 millions d'actions de son propre capital, pour une contrepartie totale de 292 M€. Au cours du deuxième trimestre de 2024, GBL a annulé 8,3 millions de ses actions propres.

Au premier trimestre de 2025, GBL a complété la cession de 8,5 millions d'actions de SGS SA, réduisant ainsi sa participation pour la faire passer de 19,1 % au 31 décembre 2024 à 14,6 % au 31 mars 2025 (14,3 % au 31 décembre 2025). À la suite de la finalisation de la transaction, GBL demeure l'actionnaire le plus important de SGS.

Le 3 novembre 2025, GBL a annoncé la monétisation d'une part importante des actifs du portefeuille de GBL Capital. La vente de ces actifs, effectuée en plusieurs transactions, représentait une valeur de l'actif net de 2,0 G€ au 31 décembre 2024. En 2025, un montant de 1,0 G€ a été reçu à la clôture et un paiement différé de 0,5 G€ sera reçu 12 mois après la clôture. La majorité des transactions ont été finalisées au quatrième trimestre de 2025; la valeur des transactions visant ce portefeuille a été reflétée principalement dans les activités de GBL au troisième trimestre de 2025. GBL Capital a également transféré des engagements non capitalisés de 0,6 G€ et ne prendra plus de nouveaux engagements dans le cadre de cette stratégie.

Le 18 novembre 2025, GBL a annoncé la cession de 19,6 millions d'actions d'Umicore, NV/SA, ce qui a ramené sa participation de 15,9 % au 30 septembre 2025 à 8,0 % au 31 décembre 2025, pour un produit total de 0,3 G€. Le 25 février 2026, GBL a annoncé la liquidation de sa position restante dans Umicore dans le contexte de la simplification du portefeuille, conformément à ses priorités stratégiques clés. GBL a cédé sa participation restante de 8,0 %, soit 19,6 millions d'actions, pour un produit total de 0,3 G€.

Le 24 décembre 2025, GBL a annoncé la signature de la convention visant la vente de certaines activités au sein de Sienna Investment Managers, y compris celles liées aux actifs cotés et aux instruments de crédit privé (Sienna Gestion et Sienna Private Credit, respectivement), à Malakoff Humanis. La vente comporte des engagements de GBL (appelés et non appelés) dans les fonds gérés par Sienna Gestion et Sienna Private Credit. Après la fin de l'exercice, GBL a annoncé qu'elle avait conclu une convention visant la vente de Sienna Real Estate. Ensemble, ces cessions représentent une part importante de l'entreprise de gestion globale de Sienna. Ces transactions devraient être finalisées en 2026, sous réserve des approbations réglementaires.

En 2025, GBL a racheté, directement et par l'intermédiaire de ses filiales, 4,7 millions d'actions de son propre capital, pour une contrepartie totale de 335 M€. Au cours du deuxième trimestre de 2025, GBL a annulé 5,2 millions de ses actions propres. Au 31 décembre 2025, GBL et ses filiales détenaient 12,3 millions d'actions propres, soit 9,3 % de son capital à cette date, qui sont évaluées à 938 M€.

En mars 2026, après la fin de l'exercice, GBL a annoncé qu'elle proposera de verser un dividende de 5,125 € par action pour l'exercice 2025, soit une augmentation de 2,5 %. Le dividende doit être approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires de GBL qui se tiendra en mai 2026.

Plateformes de placements dans des actifs alternatifs

Sagard

Le 22 septembre 2023, Sagard a acquis une importante participation économique avec droit de vote dans la Corporation Diagram (« Diagram »), un incubateur d'entreprises en démarrage et investisseur de premier plan qui crée et lance des sociétés de technologies, principalement dans les secteurs des services financiers (technologies financières) et des technologies climatiques.

Le 28 septembre 2023, Sagard a conclu de nouveaux partenariats stratégiques avec Abu Dhabi Developmental Holding Co. (« ADQ »), une société de portefeuille et d'investissement établie à Abu Dhabi, et Banque de Montréal (« BMO »). Sagard a également élargi son partenariat existant avec Great-West Lifeco. ADQ, BMO et Great-West Lifeco ont acquis une participation minoritaire globale de 29,0 % dans SHMI, l'entreprise de gestion d'actifs de Sagard.

En janvier 2024, SHMI a complété la transaction précédemment annoncée visant l'acquisition d'une participation stratégique dans Performance Equity Management, LLC (« PEM »), une société de placement mondiale multiproduits axée sur les actions de sociétés fermées. Son investissement dans PEM a permis à Sagard d'établir une plateforme combinant des fonds de fonds, des placements secondaires et des placements conjoints. En août 2025, SHMI a fait l'acquisition d'une participation additionnelle de 62,0 % dans PEM, portant son intérêt économique à 100 %, principalement en échange d'actions de catégorie B de PEM qui devraient être réglées le 31 décembre 2028. L'acquisition de l'intérêt économique restant dans PEM facilitera la collaboration et l'intégration au sein de la stratégie croissante de Sagard liée aux solutions en matière de placements dans des actions de sociétés fermées.

Le 8 mars 2024, SHMI a conclu l'acquisition d'une participation de 40 % dans HalseyPoint Asset Management (« HalseyPoint »), un gestionnaire de titres garantis par des prêts (« CLO ») établi aux États-Unis, en plus de procéder à la conclusion d'un partenariat stratégique avec celle-ci. La stratégie de gestion de CLO de HalseyPoint a permis d'élargir l'offre de Sagard en matière de crédit, qui inclut notamment des produits de crédit et de prêts de premier rang opportunistes partout en Amérique du Nord. Au deuxième trimestre de 2024, Sagard et Exportation et développement Canada (« EDC ») ont annoncé un partenariat stratégique, incluant un engagement de 250 M\$ US d'EDC à l'égard des stratégies de Sagard. Sagard et EDC ont conclu un partenariat afin de partager leur réseau et leur expertise liés à l'écosystème dans le but d'aider les sociétés canadiennes à accéder au capital et aux ressources nécessaires pour accroître l'envergure de leurs produits et de leurs services, et les exporter. EDC devrait déployer cet engagement au cours des trois prochaines années.

En mars 2025, GBL, par l'entremise de GBL Capital, a investi 33 M\$ US et a acquis une participation de 5 % (après dilution) dans SHMI. GBL a également convenu de prendre des engagements futurs de 250 M€ dans des stratégies gérées par Sagard au cours des cinq prochaines années.

En juin 2025, SHMI a complété l'acquisition d'une participation stratégique dans BEX Capital, une société de placements secondaires spécialisés qui compte des bureaux à Nice, en France, et à New York. L'investissement de Sagard dans BEX Capital a marqué une étape importante de son expansion dans le secteur des placements secondaires dans des actions de sociétés fermées. L'entente donne notamment à Sagard l'option de faire l'acquisition de la totalité des fonds propres restants de BEX Capital le 31 décembre 2029.

Le 9 septembre 2025, Sagard et Baird Financial Group (« Baird ») ont annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique à volets multiples qui devrait accélérer la croissance de leur réseau de gestion de patrimoine aux États-Unis. En vertu du partenariat, Baird a investi 34 M\$ US dans SHMI dans le cadre de l'acquisition d'une participation de 5 % (après dilution) dans celle-ci. De plus, Baird a convenu d'assurer la distribution des stratégies à la fois différenciées et adaptées de Sagard aux clients de son réseau de gestion privée de patrimoine, en plus de lancer des initiatives conjointes en matière d'innovation de produits, d'engagement des conseillers et de croissance à l'échelle de l'écosystème.

Le 23 septembre 2025, Sagard et Unigestion ont annoncé la combinaison de leurs activités liées aux actions de sociétés fermées du marché intermédiaire, regroupant ainsi leurs activités de placements primaires, de placements secondaires et de placements conjoints liées aux actions de sociétés fermées. La nouvelle plateforme, Sagard Private Equity Solutions, qui inclut BEX Capital et PEM, mais exclut les stratégies de placements privés directs de Sagard, gèrera un actif de plus de 23 G\$ US^[b] axé sur les actions de sociétés fermées et offrira, grâce à une portée géographique élargie et à une gamme de produits enrichie, des solutions d'actions de sociétés fermées sur mesure et évolutives en matière de placements primaires, de placements secondaires et de placements conjoints aux investisseurs institutionnels et aux investisseurs à valeur nette élevée. La transaction devrait être finalisée au deuxième trimestre de 2026, sous réserve des approbations réglementaires et des conditions de clôture habituelles.

Power Sustainable

Le 9 mars 2023, Power Sustainable a annoncé le lancement de sa plateforme mondiale de crédit lié aux infrastructures. Cette plateforme cible des placements dans les infrastructures d'énergie, de transport, sociales et numériques, ainsi que d'autres infrastructures durables à l'échelle mondiale.

Dans le cadre de la réorientation de ses activités de gestion, Power Sustainable a pris la décision stratégique, au premier trimestre de 2024, de réduire les activités de sa stratégie d'actions de sociétés ouvertes en Chine, notamment en cessant ses activités de gestion de placements dans ce pays. Au cours de la période close le 31 décembre 2024, les placements gérés par l'entremise de la stratégie d'actions de sociétés ouvertes en Chine ont été liquidés, et les fonds correspondants ont été remis aux investisseurs concernés.

Le 6 mai 2024, Power Sustainable et Great-West Lifeco ont annoncé conjointement qu'elles avaient conclu un nouveau partenariat stratégique à long terme. Dans le cadre de la transaction, Great-West Lifeco est devenue un actionnaire minoritaire des activités de gestion de PSM, avec une participation entièrement diluée légèrement inférieure à 20 %, et a convenu d'investir dans certains fonds au sein des stratégies d'investissement de Power Sustainable dans l'avenir.

En mai 2025, Power Sustainable a annoncé le lancement de sa quatrième stratégie d'investissement, Power Sustainable Decarb Private Equity, mobilisant des engagements totalisant jusqu'à 330 M\$ US à l'égard de la nouvelle stratégie axée sur les actions de sociétés fermées du marché intermédiaire.

Technologies financières

Le 27 octobre 2025, Wealthsimple a annoncé qu'elle avait conclu une offre d'investissement en fonds propres, qui se composait d'une offre principale de 550 M\$, ainsi que d'une offre secondaire.

Le 31 octobre 2025, Wealthsimple a procédé à la clôture d'une offre principale de 550 M\$ dans le cadre de laquelle la Société, par l'entremise de la Financière Power, et IGM ont investi un montant de 100 M\$ chacune. Une offre secondaire de titres de Wealthsimple totalisant 190 M\$, à laquelle ont participé des investisseurs tiers, a été réalisée le 19 décembre 2025. La ronde de mobilisation de capitaux a été menée par GIC et Dragoner Investment Group et comprenait la participation d'investisseurs nouveaux et actuels.

Compte tenu de la transaction, la participation non diluée du groupe Power dans Wealthsimple est réduite à 52,4 %, représentant une participation avec droit de vote de 57,5 % et une participation entièrement diluée de 40,7 % au 31 décembre 2025. La Société demeure l'actionnaire de contrôle de Wealthsimple.

Entreprises autonomes

Le 23 décembre 2024, Sagard a réalisé la vente annoncée précédemment de sa participation de 42,6 % (représentant une participation avec droit de vote de 50,0 %) dans Peak Achievement Athletics Inc. à Fairfax Financial Holdings Limited. À la clôture de la transaction, la Société a reçu un

[b] Au 30 juin 2025.

produit d'environ 325 M\$ US et comptabilisé en résultat un gain net d'environ 195 M\$ US, déduction faite des coûts de la transaction et des paiements incitatifs à long terme connexes.

Au 31 décembre 2024, Power Sustainable détenait une participation de 34,1 % dans Lion, un fabricant de véhicules zéro émission. La valeur comptable de la participation dans Lion était nulle au 31 décembre 2024. En mai 2025, Lion a complété une transaction de restructuration en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Par conséquent, la totalité des actions ordinaires, des options, des bons de souscription et des autres instruments émis et en circulation pouvant être exercés, ou encore convertis en actions ordinaires ou échangés contre des actions ordinaires de Lion, ont été annulés sans contrepartie.

RUBRIQUE 4 DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs.

4.1 SOCIÉTÉS EN EXPLOITATION COTÉES EN BOURSE

La Société détient des participations donnant le contrôle, par l'entremise de la Financière Power, dans Great-West Lifeco et IGM. Elle détient également des participations importantes dans des sociétés d'envergure mondiale établies en Europe par l'intermédiaire de ses placements dans GBL.

Great-West Lifeco

Great-West Lifeco, avec une capitalisation boursière de 61,3 G\$ au 31 décembre 2025, est une société de portefeuille spécialisée dans les services financiers engagée à bâtir un avenir plus solide, plus inclusif et plus sûr financièrement. Elle exerce ses activités aux États-Unis, au Canada et en Europe sous les marques Empower, Canada Vie et Irish Life. Elle fournit des solutions de gestion du patrimoine, de retraite, de garanties collectives et d'assurance et de gestion des risques à ses relations clients, qui se chiffrent à environ 40 millions.

Au 31 décembre 2025, Great-West Lifeco et ses filiales comptaient environ 33 430 employés dans le monde. Aux fins de la présentation de l'information, Lifeco a quatre principaux secteurs à présenter, soit l'exploitation américaine, l'exploitation canadienne, l'exploitation européenne et le secteur Solutions de gestion du capital et des risques.

Au 31 décembre 2025, Great-West Lifeco se concentrait sur quatre principaux secteurs d'activité, qui se retrouvent dans ses secteurs opérationnels à présenter : Retraite (répond aux besoins des clients en matière de services de retraite, principalement par l'entremise de relations axées sur les régimes offerts par l'employeur); Gestion du patrimoine (fournit aux clients de détail des solutions de gestion de patrimoine axées sur les conseils, incluant des produits d'épargne et de gestion de patrimoine pour les particuliers); Garanties collectives (fournit des prestations en matière de santé et de mieux-être à grande échelle, principalement par l'entremise de relations axées sur les régimes offerts par l'employeur, incluant les produits collectifs d'assurance-vie et d'assurance-maladie); et Assurance et solutions de gestion des risques (incluant les couvertures individuelles d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance contre les maladies graves, les rentes immédiates individuelles et les régimes de retraite, ainsi que les produits de réassurance).

Aux États-Unis, Empower est un fournisseur de premier plan de régimes d'épargne-retraite offerts par l'employeur dans les secteurs public et privé et le secteur des organismes à but non lucratif. Empower comprend deux secteurs d'activité distincts : Solutions en milieu de travail - Empower, qui s'aligne sur le secteur d'activité Retraite et fournit des services d'épargne, de placements et de consultation par l'intermédiaire de régimes offerts par l'employeur, et Gestion du patrimoine des particuliers - Empower, qui exerce ses activités au sein du secteur d'activité Gestion du patrimoine et fournit des solutions composées de produits individuels et des produits et des services de gestion du patrimoine de détail aux particuliers, y compris des comptes de retraite individuels et des comptes d'épargne après impôt. Les produits et services d'Empower sont commercialisés à l'échelle nationale par ses équipes de vente, des courtiers, des consultants, des conseillers, des administrateurs indépendants et des institutions financières.

Au Canada, la Canada Vie offre un vaste portefeuille de solutions financières et de solutions en matière de régimes d'avantages sociaux destinées aux particuliers, aux familles, aux entreprises et aux organismes, par l'entremise de ses quatre secteurs d'activité distincts. Par l'intermédiaire du secteur d'activité Retraite, la Canada Vie fournit des produits collectifs de retraite et d'investissement, notamment des régimes enregistrés d'épargne-retraite (« REER »), des régimes de retraite à cotisations déterminées (« CD »), des comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI »), des régimes enregistrés d'épargne-études (« REEE »), d'autres produits collectifs de revenu de retraite et des services de placement institutionnel. Par l'intermédiaire du secteur d'activité Garanties collectives, la Canada Vie fournit des produits d'assurance-vie, d'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident, d'assurance contre les maladies graves, d'assurance-invalidité, d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance créances. Par l'intermédiaire du secteur Gestion du patrimoine, la Canada Vie offre des produits et des services individuels de gestion du patrimoine axés sur l'épargne et le revenu, y compris des fonds distincts et des fonds communs de placement. Par l'intermédiaire du secteur d'activité Assurance et rentes, la Canada Vie offre des produits et des services individuels d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance contre les maladies graves, ainsi que des produits de rentes individuels. Les produits de la Canada Vie sont distribués au moyen de divers canaux. Les produits des secteurs d'activité Retraite et Garanties collectives sont offerts par l'entremise d'un vaste réseau de bureaux de vente situés partout au pays qui regroupent des courtiers, des consultants et des conseillers en sécurité financière. En 2025, une équipe unique de soutien aux conseillers a été créée pour le Groupe Financier Horizons, Services d'investissement Quadrus, Investment Planning Counsel, Value Partners et les conseillers sous contrat direct avec la Canada Vie, sous la nouvelle bannière Conseils Canada. Conseils Canada donne aux conseillers l'accès à des solutions d'assurance innovantes ainsi qu'à une plateforme de gestion du patrimoine de premier ordre répondant à tous les besoins de leurs clients. Ayant fait leur entrée en 2025, les services-conseils aux clients regroupent les canaux directs de l'Accès Liberté pour les régimes de garantie offerts par l'employeur et les participants aux régimes de retraite avec le Centre de solutions financières, Continuum et Pinnacle à l'intention des clients individuels du secteur de l'assurance et de la gestion de patrimoine.

Le secteur Exploitation européenne se compose de quatre secteurs d'activités distincts, soit Retraite, Gestion du patrimoine, Garanties collectives, et Assurance et rentes, et il sert la clientèle au Royaume-Uni, en Irlande et en Allemagne, où il offre des produits individuels et collectifs d'assurance et de gestion du patrimoine, y compris des produits de rentes immédiates, des prêts hypothécaires rechargeables, des régimes de retraite et des produits de placement. Great-West Lifeco exerce ses activités sous la marque Canada Vie au Royaume-Uni et en Allemagne et sous la marque Irish Life en Irlande, ainsi que sous d'autres marques acquises sur le marché intermédiaire et le marché de la gestion de patrimoine en Irlande. Les principaux produits offerts par l'unité d'exploitation du Royaume-Uni sont des produits de rentes immédiates individuelles et collectives, des prêts hypothécaires rechargeables, des placements (y compris des obligations viagères, des produits de retrait des comptes de retraite et des produits de retraite) et l'assurance collective. Ces produits sont placés ou distribués principalement par des conseillers financiers indépendants et des consultants en avantages sociaux au Royaume-Uni et à l'Île de Man. En Irlande, les produits principaux, soit les produits d'épargne et de placement, d'assurance-vie individuelle et collective, d'assurance-maladie et de retraite, sont offerts par Irish Life. Ces produits sont distribués par des courtiers indépendants, des agents de vente directe et des succursales bancaires agissant à titre d'agents liés. Irish Life Health offre des régimes d'assurance-maladie individuels et pour entreprises qui sont distribués par l'entremise de courtiers indépendants et de canaux directs. Irish Life Investment Managers (« ILIM ») est l'une des entreprises de gestion de fonds de Great-West Lifeco en Irlande. En plus de gérer les actifs au nom des sociétés membres du groupe de Great-West Lifeco, ILIM gère aussi les actifs au nom d'une vaste gamme de clients institutionnels, y compris des régimes de retraite, des compagnies d'assurance, des gestionnaires de patrimoine, des gestionnaires de fiducies et des fonds souverains de gestion du patrimoine partout en Europe et en Amérique du Nord. Great-West Lifeco est également propriétaire d'un certain nombre d'entreprises de services-conseils en avantages sociaux et en gestion du patrimoine en Irlande. Le 1^{er} octobre 2025, les activités de gestion d'actifs du secteur Exploitation européenne de Great-West Lifeco ont officiellement fait la transition vers une seule et même entité juridique qui regroupe les activités de tiers d'ILIM, de Setanta et de Canada Life Asset Management sous une même organisation mère, Keyridge Asset Management. Les principaux produits offerts par l'unité d'exploitation de l'Allemagne sont les régimes de retraite et les produits d'assurance-vie individuels et collectifs. Ces produits sont placés ou distribués par des courtiers indépendants et des agents liés à plusieurs sociétés.

Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques comprend les activités de réassurance, qui sont principalement exercées aux États-Unis, à la Barbade, aux Bermudes et en Irlande. Les produits de réassurance sont offerts par la Canada Vie et ses filiales, ce qui englobe les contrats de réassurance et de rétrocession souscrits directement auprès des clients ou par l'entremise de courtiers de réassurance.

À titre de rétrocessionnaire, la Canada Vie offre des produits de réassurance à d'autres réassureurs afin de permettre à ces derniers de gérer leur risque en matière de réassurance. Le portefeuille de produits offert par l'unité d'exploitation Réassurance comprend des produits de réassurance-vie, de réassurance de rentes, de réassurance longévité, de réassurance hypothécaire, de réassurance-caution, de réassurance des biens et de réassurance-catastrophes, qui sont offerts sur une base proportionnelle ou non proportionnelle. En plus d'offrir des produits de réassurance à des tiers, Great-West Lifeco et ses filiales ont également recours aux mêmes structures pour les opérations de réassurance internes entre les sociétés membres du groupe de sociétés de Great-West Lifeco. Ces opérations visent à mieux gérer les risques en matière d'assurance liés à la rétention, à la volatilité et à la concentration ainsi qu'à faciliter la gestion du capital de Great-West Lifeco ainsi que de ses filiales et de ses divisions. Ces opérations de réassurance internes peuvent générer des avantages susceptibles de se répercuter sur une ou plusieurs autres unités d'exploitation de Great-West Lifeco et de ses filiales. Au 31 décembre 2025, Great-West Lifeco était propriétaire d'environ 9,2 millions d'actions ordinaires (représentant environ 3,9 %) d'IGM.

La rubrique intitulée « Description de l'entreprise » qui commence à la page 5 de la notice annuelle de Great-West Lifeco est intégrée par renvoi dans les présentes.

IGM

IGM offre des services financiers, principalement des services de consultation en matière de placement et des services connexes, et disposait d'un actif géré et d'un actif sous services-conseils^[c] de 310,1 G\$ au 31 décembre 2025. IGM, dont la capitalisation boursière s'élevait à 14,5 G\$ au 31 décembre 2025, exerce ses activités par l'entremise d'IG Gestion de patrimoine et de Placements Mackenzie.

Au 31 décembre 2025, IGM et ses filiales comptaient 3 594 employés.

Le secteur Gestion de patrimoine d'IGM regroupe les activités de ses entreprises principales et les investissements stratégiques qui sont principalement axés sur la prestation de services de planification financière et de services connexes aux épargnants. Ce secteur comprend les activités d'IG Gestion de patrimoine, qui est une organisation de distribution au détail offrant des services aux ménages canadiens par l'entremise de son courtier en placement et d'autres filiales autorisées à distribuer des produits et des services financiers.

IG Gestion de patrimoine, qui a été fondée en 1926, offre des solutions financières personnalisées aux Canadiens au moyen d'un réseau de 3 112 conseillers répartis partout au Canada et son actif sous services-conseils^[c] s'établissait à 158,9 G\$, ce qui comprend un actif géré^[c] de 138,7 G\$ au 31 décembre 2025. En plus d'offrir une famille exclusive de fonds de placement et d'autres moyens de placement, IG Gestion de patrimoine offre une vaste gamme de produits dans les domaines de l'assurance, des valeurs mobilières et des prêts hypothécaires ainsi que d'autres services financiers.

Le secteur Gestion de patrimoine d'IGM comprend également l'investissement stratégique d'IGM dans Rockefeller, dont l'annonce a eu lieu en avril 2023, et dans Wealhsimple. Fondée en 2018, Rockefeller est une société indépendante de services-conseils financiers de premier plan aux États-Unis qui cible la clientèle à valeur élevée et à valeur très élevée. Fondée en 2014, Wealhsimple est une société financière qui fournit des outils numériques simples pour aider les épargnants à gérer et à faire fructifier leur argent.

Le secteur Gestion d'actifs d'IGM regroupe les activités des entreprises principales et les investissements stratégiques qui sont principalement axés sur la prestation de services de gestion de placements. Ce secteur comprend les activités de Placements Mackenzie, fondée en 1967, qui fournit des services de gestion de placements pour une gamme de fonds d'investissement qui sont distribués par l'intermédiaire de courtiers et de conseillers financiers externes, de même que par l'intermédiaire de mandats de conseiller institutionnel pour des institutions financières et des fonds de retraite et d'autres investisseurs institutionnels.

L'actif géré^[c] par Placements Mackenzie, y compris les mandats qu'elle remplit à titre de conseiller auxiliaire dans le secteur Gestion de patrimoine, totalisait 244,0 G\$ et l'actif géré^[c], en excluant les mandats remplis à titre de conseiller auxiliaire du secteur Gestion de patrimoine, totalisait 151,2 G\$, dans chaque cas au 31 décembre 2025.

Ce secteur comprend également l'investissement stratégique d'IGM dans ChinaAMC et dans Northleaf. Fondée en 1998 comme l'une des premières sociétés de gestion de fonds en Chine, ChinaAMC s'est taillée et maintient une position de chef de file dans le secteur chinois de la gestion d'actifs. Northleaf est un gestionnaire de fonds d'actions de sociétés fermées, d'instruments de crédit privés et d'infrastructures à l'échelle mondiale dont le siège social est situé à Toronto et qui cherche à offrir des rendements absolus ajustés en fonction du risque élevés grâce à l'accès à la création de valeur à l'extérieur des marchés publics.

Le secteur Activités internes et autres d'IGM regroupe les investissements d'IGM dans Great-West Lifeco et les Fonds Portage Ventures, le capital non attribué d'IGM et les écritures d'élimination liées à la consolidation.

Au 31 décembre 2025, IGM était propriétaire d'environ 22,1 millions d'actions ordinaires (représentant environ 2,4 %) de Great-West Lifeco.

La rubrique intitulée « Description des activités » de la notice annuelle d'IGM ainsi que l'information correspondante applicable incluse ou indiquée à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion d'IGM, qui figure dans la Partie C du rapport de gestion de Power, sont intégrées par renvoi dans les présentes.

GBL

Les renseignements donnés dans les présentes à propos de GBL et les sociétés dans lesquelles elle détient des participations sont tirés de renseignements rendus publics, tels qu'ils ont été publiés par GBL. De plus amples renseignements sur GBL et les sociétés dans lesquelles elle détient des participations sont disponibles sur le site Web de GBL (www.gbl.com).

ANTÉCÉDENTS DE GBL

Power Financial Europe SA (« PFE »), filiale en propriété exclusive de la Financière Power, et le Groupe Frère de Belgique, détiennent chacune une participation de 50 % dans Parjointco, une société de portefeuille qui avait une participation (par l'entremise de Pargesa) de 34,2 % et 47,8 % des droits de vote dans GBL au 31 décembre 2025. GBL, avec une capitalisation boursière de 10,1 G€ au 31 décembre 2025, est une société de

[c] Se reporter à la définition d'« Actif géré et actif sous services-conseils » à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières » du rapport de gestion d'IGM, qui figure dans la Partie C du rapport de gestion de Power, lequel peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR+ au www.sedarplus.ca, définition qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

portefeuille bien établie cotée à la Bourse de Bruxelles. GBL vise à générer une croissance significative en fournissant des rendements attrayants à ses actionnaires par l'entremise d'une combinaison d'éléments, soit la croissance de la valeur de son actif net par action, la durabilité de son dividende et les rachats d'actions.

Pargesa Holding a été réorganisée par Power et des partenaires européens en 1981 dans le but d'acheter Paribas (Suisse) S.A. de Genève. Au cours de la décennie suivante, Power puis la Financière Power ont participé avec des tiers au développement de Pargesa Holding. Cette participation a progressivement augmenté; conformément à une entente intervenue en 1990 (l'« entente ») avec l'un des autres partenaires initiaux de Pargesa Holding, le Groupe Frère, Power a créé avec le Groupe Frère, par l'entremise de PFE, une nouvelle société de portefeuille pour regrouper leurs participations respectives dans Pargesa Holding et GBL. Conformément à l'entente, chacun des deux groupes détient une participation de 50 % dans Parjointco, société régie par les lois de la Belgique. L'entente avait pour objet d'établir et de maintenir la parité entre les participations indirectes respectives du groupe Power et du Groupe Frère dans Pargesa Holding, GBL (et, à cette époque, Parfinance S.A.) et leurs filiales respectives désignées. Chaque groupe s'est engagé à ne pas acquérir, détenir ou aliéner d'autres participations, directement ou indirectement, dans les sociétés en cause (sauf par l'entremise de Parjointco), et chacun a consenti à l'autre groupe, sous réserve de certaines restrictions, pour la période de cinq ans suivant la fin de l'entente, un droit de préemption sur les participations dans Pargesa Holding et dans GBL qu'il envisagerait d'aliéner. L'entente initiale, signée en 1990, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2029 avec une disposition prévoyant la possibilité de prolonger encore l'entente. En cas de défaut, les groupes doivent se soumettre à un pré-arbitrage en vue de le régler et, en cas d'échec, procéder à l'arbitrage. Des événements récents concernant la participation de Power dans GBL sont décrits à la rubrique intitulée « Développement général de l'activité - Faits importants au cours des trois dernières années - GBL ».

GBL - DESCRIPTION DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre 2025, le portefeuille de GBL était principalement composé des placements suivants (% de participation) :

Actifs cotés	
<ul style="list-style-type: none"> SGS SA (SIX : SGSN) (14,3 %) - solutions de contrôle, d'inspection et de certification Pernod Ricard SA (EPA : RI) (6,8 %) - spiritueux premium Imerys SA (EPA : NK) (54,7 %) - solutions de produits minéraux industriels de spécialité adidas AG (XETR : ADS) (3,5 %) - conception, développement et distribution d'articles de sport 	<ul style="list-style-type: none"> Umicore, NV/SA (EBR : UMI) (8,0 %) - catalyseurs automobiles, matériaux de cathode pour batteries et recyclage des métaux précieux Concentrix Corporation (NASDAQ : CNXC) (14,1 %) - fournisseur mondial de services et de technologies en matière d'expérience client Ontex Group NV (EBR : ONTEX) (19,98 %) - fournisseur de solutions d'hygiène personnelle
Actifs privés directs	
<ul style="list-style-type: none"> Affidea Group B.V. (99,2 %) - fournisseur de services de diagnostic avancé et de soins à des patients externes Sanoptis AG (84,3 %*) - fournisseur de services ophtalmologiques Voodoo (14,9 %) - concepteur et éditeur de jeux mobiles 	<ul style="list-style-type: none"> Parques Reunidos Servicios Centrales, S.A. (23,0 %) - exploitant de parcs de loisirs Canyon Bicycles GmbH (52,4 %) - fabricant de vélos haut de gamme vendus directement aux consommateurs

* La participation économique de GBL serait de 69,87 % sur une base entièrement diluée.

Par l'entremise de GBL Capital et de Sienna Investment Managers, GBL exerce des activités liées à la gestion d'actifs privés indirects et à la gestion d'actifs de tiers. Au quatrième trimestre de 2025, GBL a annoncé qu'elle avait lancé la vente d'une partie importante des actifs composant GBL Capital et que GBL Capital ne prendrait plus de nouveaux engagements. GBL continuera de liquider ses positions dans GBL Capital au fil du temps. Par ailleurs, GBL a également indiqué au quatrième trimestre de 2025 qu'elle avait conclu des conventions visant la vente de ses participations dans Sienna Gestion et Sienna Private Credit. Ces cessions devraient être finalisées en 2026. La cession des participations dans GBL Capital et Sienna Investment Managers s'inscrit dans le cadre de l'objectif de simplification du portefeuille de GBL, l'une des principales priorités stratégiques de GBL.

4.2 PLATEFORMES DE PLACEMENTS DANS DES ACTIFS ALTERNATIFS

Par l'intermédiaire de ses plateformes de placements dans des actifs alternatifs, Sagard et Power Sustainable, Power continue de développer ses sociétés de gestion d'actifs, qui tirent parti des capacités de placement créées au fil de nombreuses années dans plusieurs catégories d'actifs à forte croissance. Les plateformes de placements dans des actifs alternatifs proposent des stratégies alternatives aux stratégies d'investissement à long terme traditionnelles. Ces dernières privilégient généralement les investissements dans des actions cotées en bourse et des titres à revenu fixe, alors que les stratégies d'investissement basées sur les actifs alternatifs incluent du capital de risque, des actions de sociétés fermées, des instruments de crédit privé, ainsi que des placements dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures. Les plateformes de placements dans des actifs alternatifs sont axées sur la croissance de leurs sociétés de gestion d'actifs grâce à des capitaux de tiers ainsi que sur l'expansion des stratégies et des catégories d'actifs. Au 31 décembre 2025, l'actif géré des plateformes de placements dans des actifs alternatifs^[d] se chiffrait à 51,8 G\$, y compris des engagements non capitalisés^[e].

Sagard

Sagard est une société mondiale de gestion d'actifs alternatifs à stratégies multiples qui exerce des activités dans les secteurs du capital de risque, des actions de sociétés fermées, des instruments de crédit privé et de l'immobilier. Elle offre à ses sociétés de portefeuille un capital flexible, une culture entrepreneuriale ainsi qu'un réseau mondial d'investisseurs, de partenaires commerciaux, de conseillers et de spécialistes en création de valeur. Sagard exerce également des activités de gestion privée de patrimoine et détient des participations stratégiques dans d'autres entreprises de gestion d'actifs alternatifs. Elle a des bureaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Moyen-Orient. Au 31 décembre 2025, l'actif géré^[d] de Sagard se chiffrait à 47,4 G\$ (34,6 G\$ US), y compris des engagements non capitalisés^[e], comparativement à 39,3 G\$ (27,3 G\$ US) au 31 décembre 2024.

Les activités de gestion d'actifs de Sagard sont consolidées au sein de SHMI. Au 31 décembre 2025, la Société détenait une participation donnant le contrôle de 44,2 % dans SHMI, et Great-West Lifeco et GBL détenaient également des participations de 11,0 % et de 4,9 %, respectivement, dans SHMI.

Power Sustainable

Power Sustainable est un gestionnaire de placements axé sur la durabilité ayant des bureaux au Canada et aux États-Unis. Power Sustainable finance des sociétés et des projets qui visent à générer des rendements concurrentiels et des résultats positifs en matière de durabilité et elle offre aux investisseurs institutionnels une exposition aux actifs alternatifs ayant pour objectif d'accélérer la mise au point de solutions durables et d'en accroître l'envergure au sein de nombreux secteurs. Power Sustainable investit dans des sociétés et des projets qui contribuent à la décarbonisation, à la durabilité des villes et des collectivités et à l'efficacité des ressources, des priorités communes au sein de son réseau mondial de clients, de propriétaires d'actifs, de partenaires et d'employés. Power Sustainable compte quatre stratégies : Power Sustainable Infrastructure énergétique, Power Sustainable Crédit lié aux infrastructures, Power Sustainable Lios (capital-investissement dans le secteur agroalimentaire) et Power Sustainable Decarb PE.

Au 31 décembre 2025, l'actif géré^[d] de Power Sustainable se chiffrait à 4,4 G\$, y compris des engagements non capitalisés^[e], comparativement à 4,2 G\$ au 31 décembre 2024. Les activités de gestion d'actifs de Power Sustainable sont consolidées au sein de PSM. Au 31 décembre 2025, la Société détenait une participation donnant le contrôle de 73,0 % dans PSM, et Great-West Lifeco détenait une participation de 20,4 % dans PSM.

4.3 AUTRES

Technologies financières

Les investissements dans les technologies financières comprennent des placements de la Société, principalement détenus par l'entremise de la Financière Power, dans les Fonds Portage Ventures, les fonds Diagram et Wealthsimple, une société de technologie financière qui offre des outils numériques simples pour aider les épargnants à gérer et à faire fructifier leur argent. Les placements de la Société dans les Fonds Portage Ventures et les fonds Diagram lui permettent d'approfondir ses connaissances et d'accélérer l'adoption d'innovations au sein du groupe Power, tandis que les placements importants, comme celui dans Wealthsimple, lui fournissent un accès direct à des capacités inédites.

[d] Se reporter à la définition d'« actif géré des plateformes de placements dans des actifs alternatifs » à la rubrique intitulée « Autres mesures » qui figure dans la Partie A du rapport de gestion de Power, lequel peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR+ au www.sedarplus.ca, définition qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

[e] Se reporter à la définition d'« engagements non capitalisés » à la rubrique intitulée « Autres mesures » qui figure dans la Partie A du rapport de gestion de Power, lequel peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR+ au www.sedarplus.ca, définition qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au 31 décembre 2025, Portage Ventures I, la Financière Power et IGM détenaient collectivement, par l'intermédiaire d'une société en commandite contrôlée par la Financière Power et de placements directs, une participation non diluée de 52,4 % dans Wealthsimple, représentant 57,5 % des droits de vote et une participation entièrement diluée de 40,7 %.

Wealthsimple continue de renforcer sa présence sur le marché grâce à un éventail de produits financiers couvrant entre autres les placements, les dépenses, l'épargne et l'impôt. Au 31 décembre 2025, Wealthsimple comptait 3,2 millions de clients sur le marché canadien, en excluant les clients utilisant l'outil de déclaration de revenus, avec un actif administré^[f] de 111,3 G\$, comparativement à 64,0 G\$ au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2025, le groupe Power avait investi 544 M\$ dans Wealthsimple (344 M\$ au 31 décembre 2024) et avait reçu un produit total de 500 M\$ dans le cadre d'une transaction secondaire effectuée en 2021.

Entreprises autonomes

Les entreprises autonomes désignent actuellement la participation donnant le contrôle que détient la Société dans LMPG Inc., une société qui se spécialise dans la conception, le développement et la fabrication d'une large gamme de solutions DEL de catégorie de spécifications pour des environnements commerciaux, institutionnels et urbains.

[f] Se reporter à la définition d'« actif administré de Wealthsimple » à la rubrique intitulée « Autres mesures » qui figure dans la Partie A du rapport de gestion de Power, lequel peut être consulté sous le profil de la Société sur le site de SEDAR+ au www.sedarplus.ca, définition qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

RUBRIQUE 5 DURABILITÉ

Power reconnaît que la gestion efficace des facteurs de durabilité peut avoir une incidence positive sur la rentabilité de la Société, sur son rendement à long terme et sur sa capacité à générer de la valeur d'une façon durable.

Power a mis en place plusieurs politiques d'entreprise qui énoncent ses engagements envers les enjeux de durabilité et leur gestion, notamment la conduite des affaires et la déontologie, la lutte contre la corruption, les droits de la personne, un environnement de travail respectueux et inclusif, la diversité, l'équité et l'inclusion, l'approvisionnement responsable, la confidentialité et la sécurité des données, la responsabilité environnementale, les activités de lobbying et les contributions politiques. Par l'intermédiaire de son code de conduite à l'intention des tiers, la Société étend aussi ces engagements aux tiers avec lesquels elle fait affaire. Power est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies (PMNU) depuis 2014.

Power s'est engagée à fournir de l'information transparente au sujet de la durabilité. Sur une base annuelle, une mise à jour de son microsite consacré à la durabilité (www.powercorporationdurabilite.com) est effectuée. Power participe également au questionnaire sur les changements climatiques du CDP (auparavant le Carbon Disclosure Project) depuis 2012.

L'approche de Power en matière d'investissement communautaire comprend la contribution qu'elle apporte à de nombreux organismes sous forme de dons et d'investissements d'entreprise, et du soutien qu'elle accorde à des projets de bénévolat auxquels ses employés participent. Power a mis sur pied un microsite relatif à son investissement communautaire (www.powercorporation.com/collectivites) afin de mettre en lumière certains des organismes qu'elle soutient et l'impact positif qui en découle.

RUBRIQUE 6 FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de la Société (et dans ceux de ses filiales ouvertes, y compris la Financière Power) de même que les activités de ces émetteurs comporte certains risques intrinsèques, dont ceux énumérés ci-après et d'autres risques présentés ailleurs dans la présente notice annuelle, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir. La description suivante des risques applicables à la Société s'applique également à la Financière Power et à ses titres en circulation, mais elle ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Son principal actif est sa propriété de la totalité des actions ordinaires de la Financière Power émises et en circulation et, par conséquent, le contrôle indirect de Great-West Lifeco et d'IGM. De plus, Power détient indirectement une participation de 50 % dans Parjointco, qui détient elle-même une participation indirecte donnant le contrôle dans GBL. Par conséquent, la Société est exposée aux risques liés au fait qu'elle est un actionnaire important de ces sociétés en exploitation et à d'autres investissements. Les risques associés au fait d'investir dans Great-West Lifeco sont décrits et mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Great-West Lifeco, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées par renvoi dans les présentes, et les risques associés au fait d'investir dans IGM sont mentionnés à la sous-rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle d'IGM, sous-rubrique et mentions supplémentaires qui sont intégrées par renvoi dans les présentes.

Le cours des actions de la Société et de ses filiales peut être volatil et connaître des fluctuations en raison de nombreux facteurs indépendants de la volonté de Power et de ses filiales concernées, notamment par suite de tensions géopolitiques et de conflits armés dans diverses régions du monde. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur Power et ses filiales, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Les marchés des capitaux ont connu de temps à autre d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance en matière d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. Ces facteurs peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou durable, ce qui pourrait se traduire par des charges pour perte de valeur. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de Power pourrait en subir les conséquences. Il n'existe pas non plus de marché pour la négociation des débentures de la Société, et il est très peu probable qu'un tel marché se développe. Par conséquent, il est possible que les porteurs de débentures ne soient pas en mesure de liquider leurs débentures en temps opportun, ni même de les liquider. Tandis que les actions privilégiées participantes sont inscrites à des fins de négociation à la TSX, le « flottant » dans ces titres peut avoir une incidence négative sur le cours et la liquidité de ces titres. Par conséquent, rien ne garantit un marché actif pour la négociation des actions privilégiées participantes et les porteurs de ces titres pourraient ne pas pouvoir se départir de leur investissement en temps opportun ou sans subir une incidence importante sur le cours de ces titres.

La capacité de Power, à titre de société de portefeuille, à s'acquitter de ses obligations, notamment à l'égard du paiement des intérêts et d'autres charges d'exploitation et du versement des dividendes, à faire des acquisitions ainsi qu'à tirer parti des occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seraient souhaitables dans l'avenir, dépend généralement des dividendes de ses principales filiales et de ses autres placements, ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. Le versement de dividendes aux actionnaires de Power dépend de la performance opérationnelle, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des filiales de Power et des sociétés qui ont des liens avec Power, ainsi que de leur capacité à verser des dividendes. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par les principales filiales de Power sont assujettis à des restrictions énoncées dans les lois et les règlements pertinents sur les sociétés et l'assurance, qui exigent le maintien de ratios de solvabilité et de capitalisation, ou à des attentes réglementaires qui pourraient par ailleurs limiter le versement de dividendes. Les exigences imposées par les organismes de réglementation dans un territoire donné peuvent varier de temps à autre et, par conséquent, avoir une incidence sur la capacité de la filiale en exploitation à verser des dividendes. La capacité de Power à trouver du financement supplémentaire dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de Power et de ses filiales. Bien que la Société ait été en mesure d'avoir accès à des liquidités sur les marchés des capitaux par le passé, rien ne garantit qu'il en sera de même dans l'avenir. L'incapacité de Power à réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur les activités, les perspectives, la capacité à verser des dividendes, la situation financière, les occasions d'amélioration ou les acquisitions de Power.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang de la Société n'ont aucun droit de vote dans la Société, sauf dans certaines circonstances limitées, conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives à ces titres.

La Société peut choisir de racheter les actions privilégiées de premier rang de la Société de temps à autre, notamment lorsque les taux d'intérêt en vigueur sont inférieurs aux rendements offerts par les actions privilégiées de premier rang en question, et il se pourrait que les investisseurs ne soient pas en mesure de réinvestir le produit du rachat dans un placement comparable.

La majorité des voix rattachées aux titres comportant droit de vote de la Société sont indirectement contrôlées par la Fiducie familiale résiduaire Desmarais et, par conséquent, certaines opérations ou autres mesures qui exigent l'approbation de la majorité ou de la majorité qualifiée des voix exprimées par tous les actionnaires votant ensemble, ou des porteurs des actions privilégiées participantes en tant que catégorie, ne peuvent être

réalisées sans l'approbation de l'actionnaire détenant le contrôle. Si la Société devait cesser d'être une société contrôlée, elle pourrait être exposée à des risques qui s'appliquent généralement à des sociétés ouvertes non contrôlées, mais auxquels la Société n'a pas été exposée par le passé.

La conjoncture mondiale et les conditions macroéconomiques continuent d'être exposées à une volatilité accrue et les facteurs qui contribuent à l'incertitude économique sont nombreux. Ces facteurs comprennent le risque et les tensions géopolitiques, les conflits armés dans diverses régions du monde, l'incidence des relations commerciales et des tensions commerciales persistantes et l'évolution des politiques fiscales. Ces facteurs peuvent entraîner une forte volatilité des marchés des capitaux et influencer sur l'inflation, les taux d'intérêt et la croissance économique dans les régions où la Société et ses filiales exercent leurs activités. Les perspectives à court et à moyen terme pour les marchés des capitaux demeurent incertaines, et la Société et ses filiales surveillent activement les événements et l'information à l'échelle mondiale. Les portefeuilles d'entreprises diversifiés des filiales en exploitation de la Société, de même que l'approche prudente de cette dernière à l'égard de la gestion des risques, contribuent à l'atténuation des risques posés par l'incertitude économique mondiale actuelle.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société sont fournis dans la rubrique intitulée « Gestion des risques » du rapport de gestion de Power, rubrique qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

RUBRIQUE 7 DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

7.1 POWER

Généralités

Le capital autorisé de Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées participantes et d'un nombre illimité d'actions comportant des droits de vote limités. Au 18 mars 2026 étaient émises et en circulation :

Catégorie d'actions	Nombre d'actions émises et en circulation
Actions non participantes	
Actions privilégiées de premier rang	
Série A	6 000 000
Série B	8 000 000
Série C	6 000 000
Série D	10 000 000
Série G	8 000 000
Série H	8 000 000
Série I	8 000 000
Actions participantes	
Actions privilégiées participantes	54 860 866
Actions comportant des droits de vote limités	577 955 198

Les dividendes sur les actions comportant des droits de vote limités, les actions privilégiées participantes et les actions privilégiées de premier rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration.

Le texte suivant est un sommaire des composantes du capital de la Société. Pour obtenir une description complète de toutes les modalités et conditions du capital de la Société, il y a lieu de se reporter aux statuts de la Société, qui peuvent être consultés sur son site Web à www.powercorporation.com et sont déposés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Actions comportant des droits de vote limités

Chaque action comportant des droits de vote limités accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées participantes et des actions privilégiées de premier rang, chaque action comportant des droits de vote limités accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions comportant des droits de vote limités au reliquat des biens de la Société à la dissolution de Power. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions comportant des droits de vote limités, émettre des actions privilégiées participantes, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités le droit d'acquiescer de Power, au prorata de leurs avoirs en actions

(compte non tenu des fractions), le nombre total d'actions comportant des droits de vote limités qui correspond à $8\frac{1}{3}$ fois le nombre d'actions privilégiées participantes qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action pour lequel les actions privilégiées participantes seront émises. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions comportant des droits de vote limités.

Au 18 mars 2026, les actions comportant des droits de vote limités représentaient 51,30 % du total des droits de vote rattachés aux titres comportant des droits de vote en circulation de Power.

Les statuts de Power ne prévoient aucun droit ni aucune disposition applicable aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités lorsqu'une offre publique d'achat visant les actions privilégiées participantes est faite.

Actions privilégiées participantes

Chaque action privilégiée participante accorde à son porteur dix voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions privilégiées participantes n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Société mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, chaque action privilégiée participante accorde le droit au porteur de recevoir un dividende non cumulatif de 0,00938 \$ par année avant que des dividendes ne soient versés sur les actions comportant des droits de vote limités et également le droit de participer, à chacun sa part, avec les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités à tous dividendes qui peuvent être versés sur les actions comportant des droits de vote limités après le versement d'un dividende de 0,00938 \$ par année sur les actions comportant des droits de vote limités. À la dissolution ou à la liquidation, en totalité ou en partie, de Power ou à une distribution du capital aux fins de liquider les affaires de Power, les porteurs d'actions privilégiées participantes, sous réserve des droits prioritaires des porteurs des

actions privilégiées de premier rang et en priorité sur les porteurs des actions comportant des droits de vote limités ou de toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées participantes, ont le droit de recevoir la somme de 0,42188 \$ par action majorée des dividendes déclarés et non versés, mais n'ont droit à aucune quote-part des actifs ou des fonds résiduels de la Société à la dissolution ou à la liquidation. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions privilégiées participantes, émettre des actions comportant des droits de vote limités, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions privilégiées participantes le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en actions (compte non tenu des fractions), le nombre total d'actions privilégiées participantes qui correspond à 12,0 % du nombre d'actions comportant des droits de vote limités qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action pour lequel les actions comportant des droits de vote limités seront émises. Les actions privilégiées participantes ne comportent pas de droit de conversion ou de rachat au gré de l'émetteur ou du porteur.

Actions privilégiées de premier rang

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les porteurs des actions privilégiées de premier rang de chaque série alors en circulation ont le droit de recevoir la totalité des dividendes courus et demeurant impayés majorée de toute prime, le cas échéant, le tout avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées participantes, d'actions comportant des droits de vote limités ou de toutes autres actions de Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série.

En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider, volontairement ou non, ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de Power et des porteurs d'actions de Power de rang supérieur aux séries A, B, C, D, G, H et I des actions privilégiées de premier rang (au présent paragraphe, les « actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif »), les porteurs d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang à dividende non cumulatif, majorée des dividendes déclarés et non versés avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées participantes, d'actions comportant des droits de vote limités ou d'actions d'une autre catégorie de Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif.

Le tableau suivant présente, pour chaque série d'actions privilégiées de premier rang, le dividende trimestriel payable aux porteurs d'actions privilégiées de premier rang ainsi que le prix de rachat actuel (et futur, s'il y a lieu) de chaque série. Chaque série d'actions privilégiées de premier rang a un rang égal aux autres actions privilégiées de premier rang.

	Dividende annuel non cumulatif fixe (payable trimestriellement)	Prix de rachat ^[1] (plus les dividendes déclarés et non versés)
Actions privilégiées de premier rang		
Série A	5,60 %	25,00 \$
Série B	5,35 %	25,00 \$
Série C	5,80 %	25,00 \$
Série D	5,00 %	25,00 \$
Série G	5,60 %	25,00 \$

Série H	5,75 %	26,00 \$ à compter du 15 octobre 2030 ^[2] 25,75 \$ à compter du 15 octobre 2031 25,50 \$ à compter du 15 octobre 2032 25,25 \$ à compter du 15 octobre 2033 25,00 \$ à compter du 15 octobre 2034
Série I	5,65 %	26,00 \$ à compter du 15 janvier 2031 ^[3] 25,75 \$ à compter du 15 janvier 2032 25,50 \$ à compter du 15 janvier 2033 25,25 \$ à compter du 15 janvier 2034 25,00 \$ à compter du 15 janvier 2035

[1] Toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang peuvent être rachetées en totalité ou en partie.

[2] Les actions privilégiées de premier rang, série H ne peuvent être rachetées avant le 15 octobre 2030.

[3] Les actions privilégiées de premier rang, série I ne peuvent être rachetées avant le 15 janvier 2031.

7.2 FINANCIÈRE POWER

Généralités

Le capital autorisé de la Financière Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A. Au 18 mars 2026, étaient émises et en circulation :

Catégorie d'actions	Nombre d'actions émises et en circulation
Actions privilégiées de premier rang	
Série A	4 000 000
Série D	6 000 000
Série E	8 000 000
Série F	6 000 000
Série H	6 000 000
Série K	10 000 000
Série L	8 000 000
Série O	6 000 000
Série P	11 200 000
Série R	10 000 000
Série S	12 000 000
Série T	8 000 000
Série V	10 000 000
Série 23	8 000 000
Actions privilégiées de troisième rang	100 000 000
Actions ordinaires	679 161 284

Il n'y a pas d'actions ordinaires de catégorie A ni d'actions privilégiées de second rang émises et en circulation.

Les dividendes sur les actions ordinaires, sur les actions ordinaires de catégorie A, sur les actions privilégiées de premier rang, sur les actions privilégiées de second rang et sur les actions privilégiées de troisième rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Financière Power.

En date des présentes, Power est propriétaire véritable de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power.

Au 31 décembre 2025 et en date des présentes, Power est également propriétaire véritable de la totalité des actions privilégiées de troisième rang émises et en circulation de la Financière Power.

Le texte suivant est un sommaire des composantes du capital de la Financière Power. Pour obtenir une description complète de toutes les modalités et conditions du capital-actions de la Financière Power, il y a lieu de se reporter aux statuts de la Financière Power, qui peuvent être consultés sur son site Web à www.powerfinancial.com et sont déposés sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Actions ordinaires de la Financière Power

Chaque action ordinaire accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions ordinaires n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées de premier rang, des actions privilégiées de second rang et des actions privilégiées de troisième rang, chaque action ordinaire accorde le droit au porteur de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de

manière égale avec tous les autres porteurs d'actions ordinaires (le cas échéant) et tous les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A (le cas échéant) au reliquat de l'actif de la Financière Power en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions ordinaires. Toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power sont détenues par la Société.

Actions ordinaires de catégorie A de la Financière Power

Chaque action ordinaire de catégorie A accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions); toutefois, les porteurs d'actions ordinaires de catégorie A n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Sous réserve des droits des porteurs des actions privilégiées de premier rang, des actions privilégiées de second rang et des actions privilégiées de troisième rang, chaque action ordinaire de catégorie A accorde le droit au porteur de recevoir tout

dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions ordinaires de catégorie A (le cas échéant) et tous les porteurs d'actions ordinaires (le cas échéant) au reliquat de l'actif de la Financière Power en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires. Chaque porteur d'actions ordinaires de catégorie A a le droit de convertir ses actions en actions ordinaires. Aucun droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions ordinaires de catégorie A.

Actions privilégiées de premier rang de la Financière Power

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Financière Power désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de premier rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de premier rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées de second rang, aux actions privilégiées de troisième rang, aux actions ordinaires, aux actions ordinaires de catégorie A et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang n'ont pas le

droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA.

En cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de la Financière Power et des porteurs d'actions de la Financière Power de rang supérieur aux actions privilégiées de premier rang, les porteurs des actions privilégiées de premier rang ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang, majorée des dividendes déclarés et non versés, avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de la Financière Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées de deuxième rang, d'actions privilégiées de troisième rang, d'actions ordinaires, d'actions ordinaires de catégorie A ou d'actions de toute autre catégorie de la Financière Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang.

Le tableau suivant présente, pour chaque série d'actions privilégiées de premier rang, le dividende trimestriel payable aux porteurs d'actions privilégiées de premier rang ainsi que le prix de rachat actuel (et futur, s'il y a lieu) de chaque série. Chaque série d'actions privilégiées de premier rang a un rang égal aux autres actions privilégiées de premier rang.

Actions privilégiées de premier rang	Dividende à taux variable	Dividende annuel non cumulatif fixe (payable trimestriellement)	Prix de rachat ^[1] (plus les dividendes déclarés et non versés)	Droits de conversion
Série A	Cumulatif, un quart de 70,0 % du taux préférentiel ^[2] , payable trimestriellement	-	25,00 \$	-
Série D	-	5,50 %	25,00 \$	-
Série E	-	5,25 %	25,00 \$	-
Série F	-	5,90 %	25,00 \$	-
Série H	-	5,75 %	25,00 \$	-
Série K	-	4,95 %	25,00 \$	-
Série L	-	5,10 %	25,00 \$	-
Série O	-	5,80 %	25,00 \$	-
Série P	-	4,591 % ^[3]	25,00 \$ le 31 janvier 2031 et le 31 janvier à tous les cinq ans par la suite	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série Q le 31 janvier 2031 ^[4]
Série Q	Dividende annuel non cumulatif, payable trimestriellement, égal au produit de 25,00 \$ et du taux de dividende trimestriel variable ^[5]	-	Après le 31 janvier 2031, pour les prix de rachat indiqués à la note ^[6] ci-dessous	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série P le 31 janvier 2036 ^[4]
Série R	-	5,50 %	25,00 \$	-
Série S	-	4,80 %	25,00 \$	-
Série T	-	5,595 % ^[3]	25,00 \$ le 31 janvier 2029 et le 31 janvier à tous les cinq ans par la suite	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série U le 31 janvier 2029 ^[4]
Série U	Dividende annuel non cumulatif, payable trimestriellement, égal au produit de 25,00 \$ et du taux de dividende trimestriel variable ^[5]	-	Après le 31 janvier 2029, pour les prix de rachat indiqués à la note ^[6] ci-dessous	Les porteurs ont l'option de convertir en actions de série T le 31 janvier 2034 ^[4]
Série V	-	5,15 %	25,25 \$ depuis le 31 juillet 2025 25,00 \$ à compter du 31 juillet 2026	-
Série 23	-	4,50 %	26,00 \$ à compter du 31 janvier 2027 25,75 \$ à compter du 31 janvier 2028 25,50 \$ à compter du 31 janvier 2029 25,25 \$ à compter du 31 janvier 2030 25,00 \$ à compter du 31 janvier 2031	-

[1] Toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang peuvent être rachetées en totalité ou en partie.

[2] Taux préférentiel signifie, pour toute période de dividende trimestriel, la moyenne arithmétique des taux d'intérêt préférentiels affichés par deux banques de référence en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois qui prend fin le dernier jour du mois civil précédant immédiatement le premier jour du mois civil précédant le mois de la date de versement des dividendes applicable à l'égard de laquelle le calcul est fait et le « taux d'intérêt préférentiel » est le taux de référence affiché par ces deux banques pour établir les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux en dollars canadiens effectués à des emprunteurs commerciaux de premier ordre au Canada.

[3] Au cours (i) de la période commençant le 31 janvier 2026 et se terminant le 31 janvier 2031, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) de la période commençant le 31 janvier 2024 et se terminant le 31 janvier 2029, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série T. Par la suite, au cours des « périodes de taux fixe ultérieures » (soit, pour la période commençant et incluant (i) le 31 janvier 2031, inclusivement, et se terminant le 31 janvier 2036, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) le 31 janvier 2029, inclusivement, et se terminant le 31 janvier 2034, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série T et, dans chaque cas, pour chaque période de taux fixe ultérieure suivante, la période commençant le jour qui suit immédiatement la fin de la période de taux fixe ultérieure immédiatement précédente et se terminant le 31 janvier de la cinquième année, exclusivement, par la suite), le dividende privilégié non cumulatif fixe correspond au produit de 25,00 \$ et du taux d'intérêt égal à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la « date de calcul du taux fixe » applicable (soit, pour toute période de taux fixe ultérieure, le 30^e jour qui précède le premier jour de la période de taux fixe ultérieure applicable) et de : (i) 1,60 % pour les actions privilégiées de premier rang, série P ou (ii) 2,37 % pour les actions privilégiées de premier rang, série T, payables trimestriellement.

[4] Et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, dans chaque cas sous réserve du droit de la Financière Power de racheter la totalité des actions de cette série d'actions privilégiées de premier rang et d'autres conditions.

[5] Le taux de dividende trimestriel variable signifie, pour toute « période de taux variable trimestrielle » (soit (i) la période commençant le 31 janvier 2031, inclusivement, et se terminant le 30 avril 2031, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série Q, ou (ii) la période commençant le 31 janvier 2029, inclusivement, et se terminant le 30 avril 2029, exclusivement, pour les actions privilégiées de premier rang, série U et, dans chaque cas par la suite, la période commençant le jour, inclusivement, qui suit immédiatement la fin de la période de taux variable trimestrielle immédiatement précédente et se terminant à la prochaine « date de début du trimestre » suivant, exclusivement (soit le dernier jour de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre de chaque année)), le taux d'intérêt correspondant à la somme du taux des bons du Trésor à la « date de calcul du taux variable » applicable (soit, pour toute période de taux variable trimestrielle, le 30^e jour qui précède le premier jour de cette période de taux variable trimestrielle) et de (i) 1,60 % pour les actions privilégiées de premier rang, série Q et (ii) 2,37 % pour les actions privilégiées de premier rang, série U. Aucune action privilégiée de premier rang, série Q ni aucune action privilégiée de premier rang, série U n'est émise et en circulation.

[6] En contrepartie de (A) 25,00 \$ par action, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat, exclusivement, dans le cas des rachats : (i) le 31 janvier 2036 pour les actions privilégiées de premier rang, série Q, ou (ii) le 31 janvier 2034 pour les actions privilégiées de premier rang, série U, et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, ou de (B) 25,50 \$, majorés des dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat, exclusivement, dans le cas des rachats effectués à toute autre date postérieure (i) au 31 janvier 2031 pour les actions privilégiées de premier rang, série Q, ou (ii) au 31 janvier 2029 pour les actions privilégiées de premier rang, série U.

Actions privilégiées de deuxième rang de la Financière Power

Les actions privilégiées de second rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Financière Power désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de second rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de second rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées de troisième rang, aux actions ordinaires, aux actions ordinaires de catégorie A et à toutes autres actions de rang inférieur aux

actions privilégiées de second rang, mais un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de second rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de second rang de cette série. Les porteurs d'actions privilégiées de deuxième rang n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA. Aucune action privilégiée de second rang n'est émise et en circulation.

Actions privilégiées de troisième rang de la Financière Power

Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Financière Power ou d'une autre distribution de l'actif de la Financière Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de troisième rang ont un rang supérieur aux actions ordinaires et aux actions ordinaires de catégorie A et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de troisième rang, mais un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang et aux actions privilégiées de deuxième rang. Les porteurs d'actions privilégiées de troisième rang n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf si la loi l'exige. Les porteurs d'actions privilégiées de troisième rang n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie en cas de modification des statuts de la Financière Power mentionnée aux alinéas a), b) et e) du paragraphe 176(1) de la LCSA.

Les actions privilégiées de troisième rang donnent droit à un dividende en espèces non cumulatif au taux fixe de 3 % du prix d'émission par action privilégiée de troisième rang (soit 0,03 \$ par action privilégiée de troisième rang) au cours de chaque exercice, lorsque le conseil d'administration de la Financière Power en déclare un. La Financière Power a le droit de racheter, et les porteurs d'actions privilégiées de troisième rang ont le droit d'obliger la Financière Power à racheter, les actions privilégiées de troisième rang, en totalité ou en partie, en contrepartie de 1,00 \$ en espèces par action, plus les dividendes déclarés et non versés. La totalité des actions privilégiées de troisième rang de la Financière Power émises et en circulation sont détenues par la Société.

RUBRIQUE 8 NOTATIONS

Le tableau suivant présente les notations accordées à la Société et à la Financière Power et à leurs titres en circulation au 18 mars 2026.

	Morningstar DBRS (« DBRS »)	Standard & Poor's (« S&P »)
Power		
Notation d'émetteur	A	A+
Débtures à 8,57 % échéant le 22 avril 2039	A	A+
Débtures à 4,81 % échéant le 31 janvier 2047	A	A+
Débtures à 4,455 % échéant le 27 juillet 2048	A	A+
Actions privilégiées à dividende non cumulatif	Pfd-2	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale
Financière Power		
Notation d'émetteur	A (élevé)	A+
Débtures à 6,9 % échéant le 11 mars 2033	A (élevé)	A+
Actions privilégiées :		
à dividende cumulatif	Pfd-2 (élevé)	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale
à dividende non cumulatif	Pfd-2 (élevé)	P-1 (bas) à l'échelle canadienne A- à l'échelle mondiale

DBRS a attribué une tendance stable aux notations de la Société et de la Financière Power ainsi que de leurs titres en circulation respectifs et S&P, une perspective stable.

Les notations de crédit visent à fournir aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur de titres et indiquent la probabilité que les paiements requis soient faits ainsi que la capacité d'une entité de remplir ses obligations conformément aux modalités de chaque obligation. Les descriptions des catégories de notations de chacune des agences de notation présentées ci-après proviennent de leurs sites Web respectifs. Ces notations ne constituent pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir les titres d'une société et ne tiennent pas compte de leur cours ni d'autres facteurs qui pourraient permettre d'établir si un titre donné convient à un investisseur en particulier. De plus, les notations pourraient ne pas tenir compte de l'incidence éventuelle de tous les risques sur la valeur des titres et du fait que les agences de notation peuvent réviser ces notations ou les retirer à tout moment.

La Société et la Financière Power ont chacune versé des honoraires de notation usuels à S&P et à DBRS dans le cadre des notations susmentionnées.

DBRS

De façon générale, les notations de crédit de DBRS sont des avis prospectifs qui reflètent la solvabilité d'un émetteur, d'un titre ou d'une obligation.

Les notations d'émetteur attribuées par DBRS reflètent l'évaluation que fait DBRS de la probabilité d'un défaut de la part d'un émetteur. L'analyse en vue de la notation de sociétés par DBRS débute par une évaluation de la solvabilité fondamentale de l'émetteur et tient également compte des risques commerciaux et financiers de l'émetteur. Les notations d'émetteurs visent la solvabilité globale de l'émetteur et, contrairement aux notations de titres ou de catégories de titres individuelles, elles sont fondées sur l'entité elle-même, sans qu'il soit tenu compte des titres ou du rang. Les notations qui s'appliquent à des titres réels peuvent être supérieures, inférieures ou égales à la notation d'émetteur pour une entité donnée.

Les notations attribuées aux titres par DBRS sont des avis fondés sur des mesures prospectives qui évaluent la capacité et la volonté d'un émetteur de faire des paiements dans les délais impartis sur des obligations en cours (que ce soit de capital, d'intérêt, de dividendes ou de distributions) compte tenu des conditions d'une obligation.

L'échelle de notation de DBRS pour la dette à long terme procure un avis du risque de défaut, soit le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles une dette à long terme a été contractée. Les notations sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur, et sur le rang relatif des créances.

L'échelle de notation de DBRS pour les actions privilégiées est utilisée sur le marché des valeurs mobilières du Canada et sert à donner une indication du risque qu'un émetteur ne respecte pas intégralement ses obligations dans les délais, tant pour les dividendes que pour le capital. Chaque notation de DBRS est fondée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur.

La plupart des catégories de notation sont marquées par les sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence de la désignation « haut » ou « bas » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relève les défis qui se présentent à lui. De façon générale, l'avis de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité émettrice elle-même, mais peut également tenir compte des perspectives de l'industrie ou des industries dans lesquelles l'entité émettrice fait affaire.

DBRS attribue habituellement des notations d'émetteur sur une base à long terme, à l'aide de son échelle de notation pour la dette à long terme. DBRS a attribué à la Société la notation d'émetteur de A. La notation de A attribuée aux débetures de la Société correspond à la sixième notation la plus élevée des 26 notations utilisées par DBRS pour les dettes à long terme. DBRS a attribué à la Financière Power la notation d'émetteur de A (élevé). La notation de A (élevé) attribuée aux débetures de la Financière Power correspond à la cinquième notation la plus élevée des 26 notations utilisées par DBRS pour les dettes à long terme. Une dette à long terme notée A par DBRS offre une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais moindre que celle d'entités ayant une notation de AA. Les entités de cette catégorie peuvent être vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs négatifs en question sont considérés comme gérables.

La notation Pfd-2 attribuée aux actions privilégiées de la Société correspond à la cinquième notation la plus élevée des 16 notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. La notation Pfd-2 (élevé) attribuée aux actions privilégiées de la Financière Power correspond à la quatrième notation la plus élevée des 16 notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-2 (élevé) ou Pfd-2 ont une bonne qualité de crédit et la protection des dividendes et du capital est encore importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés ayant obtenu la notation Pfd-1. En règle générale, la notation Pfd-2 correspond à des émetteurs dont les obligations de premier rang ont une notation dans la catégorie A.

S&P

Une notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P constitue un avis actuel sur la capacité financière globale d'un débiteur (solvabilité) de s'acquitter de ses obligations financières et est axée sur l'aptitude et la volonté du débiteur à honorer ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles. Elle ne s'applique pas à une obligation financière donnée, puisqu'elle ne tient pas compte de la nature et des dispositions de l'obligation, de sa situation en matière de faillite ou de liquidation, des préférences prévues par la loi ou du caractère légal ou opposable de l'obligation.

Par opposition, une notation d'une émission se rapporte à une obligation financière donnée, à des obligations financières d'une catégorie donnée ou à un programme financier donné. La notation attribuée à une émission donnée peut refléter des ajustements positifs ou négatifs relativement à la notation d'émetteur en ce qui a trait à (i) la présence d'une garantie, (ii) une subordination explicite ou (iii) tout autre facteur qui touche la priorité de paiement, le recouvrement prévu ou la stabilité de crédit de l'émission en question.

Étant donné qu'on ne peut prédire l'avenir, l'attribution de notations de crédit n'est pas une science exacte et, pour cette raison, les avis sur les notations de S&P ne visent pas à constituer des garanties de qualité du crédit ou des mesures exactes de la probabilité qu'un émetteur particulier ou un titre donné ne fera pas défaut. Les notations expriment plutôt des avis relatifs sur la qualité de crédit d'un émetteur ou la qualité de crédit d'une émission donnée, de la plus forte à la plus faible, au sein d'un univers de risque de crédit.

La plupart des notations peuvent être modifiées par l'ajout de plus (+) ou moins (-) afin d'indiquer la position relative à l'intérieur des grandes catégories de lettres de notation. Les perspectives accompagnant une notation de S&P évaluent la direction potentielle d'une note de crédit à long terme sur le moyen terme (habituellement six mois à deux ans). Pour établir les perspectives d'une notation, les modifications des conditions économiques et/ou des conditions commerciales fondamentales sont considérées. Une perspective n'est pas nécessairement un signe précurseur d'une modification de la notation ni d'une mesure de surveillance du crédit à l'avenir.

Une notation d'émetteur attribuée par S&P reflète, en règle générale, l'aptitude et la volonté de l'émetteur d'honorer ses obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté. S&P a attribué à la Société et à la Financière Power la notation d'émetteur de A+. La notation de A+ attribuée aux débentures de la Société et de la Financière Power est la cinquième notation la plus élevée des 22 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation des émissions à long terme. Une débenture à long terme notée A+ est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur obligataire a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs aux obligations.

L'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P est utile aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires sur les marchés financiers canadiens, car elle indique les notations attribuées aux actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation globaux) sous forme de symboles qui sont utilisés activement sur le marché canadien depuis plusieurs années. Une note sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P constitue un avis prospectif sur la solvabilité d'un débiteur relativement à une obligation spécifique se rattachant à des actions privilégiées émises sur le marché canadien par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur ce marché. Il existe une corrélation directe entre les notations spécifiques assignées sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et les différents niveaux de notation de l'échelle de notation mondiale de S&P. L'échelle de notation canadienne est entièrement établie par l'échelle de notation mondiale applicable et aucun autre critère d'analyse n'entre dans l'établissement des notations sur l'échelle canadienne. S&P a l'habitude de présenter la notation d'une action privilégiée d'un émetteur tant sur l'échelle mondiale que sur l'échelle canadienne lorsqu'elle indique les notations d'un émetteur donné.

La notation P-1 (bas) accordée aux actions privilégiées de la Société et de la Financière Power sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P correspond à la notation A- sur l'échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées de S&P. La notation P-1 (bas) correspond à la troisième notation la plus élevée des 18 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et la notation A- occupe le cinquième rang des 20 notations utilisées par S&P dans son échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées. Une action privilégiée notée A- est un peu plus vulnérable aux effets défavorables de l'évolution de la situation et de la conjoncture économique que les obligations mieux notées. Toutefois, le débiteur a une bonne capacité de remplir ses engagements financiers relatifs à l'obligation.

RUBRIQUE 9 DIVIDENDES

9.1 POWER

Les dividendes en espèces déclarés par action au cours des trois dernières années pour chaque catégorie d'actions de la Société en circulation au 31 décembre 2025 ont été les suivants :

(en dollars)	2025	2024	2023
Actions comportant des droits de vote limités (POW)	2,4500	2,2500	2,1000
Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	2,4500	2,2500	2,1000
Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	1,4000	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	1,3375	1,3375	1,3375
Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	1,2500	1,2500	1,2500
Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)	1,4000	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang, série H (POW.PR.H) ^[1]	0,4529	s.o.	s.o.
Actions privilégiées de premier rang, série I (POW.PR.I) ^[2]	s.o.	s.o.	s.o.

[1] La Société a émis les actions privilégiées de premier rang, série H le 22 septembre 2025. Un dividende initial de 0,4529 \$ par action a été déclaré le 12 novembre 2025.

[2] La Société a émis les actions privilégiées de premier rang, série I le 20 novembre 2025. Un dividende initial de 0,5650 \$ par action a été déclaré le 18 mars 2026.

La Société a pour pratique actuelle de verser trimestriellement des dividendes aux porteurs d'actions privilégiées participantes et d'actions à droits de vote limités. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

Le tableau suivant décrit les augmentations des dividendes trimestriels sur les actions comportant des droits de vote limités de la Société au cours des trois dernières années :

Date de l'annonce	Montant de l'augmentation trimestrielle	Date de prise d'effet
16 mars 2023	6,1 % (de 0,4950 \$ par action à 0,5250 \$ par action)	1 ^{er} mai 2023
20 mars 2024	7,1 % (de 0,5250 \$ par action à 0,5625 \$ par action)	1 ^{er} mai 2024
19 mars 2025	8,9 % (de 0,5625 \$ par action à 0,6125 \$ par action)	1 ^{er} mai 2025

* Le 18 mars 2026, après la clôture de l'exercice, la Société a annoncé un dividende trimestriel de 0,6675 \$ par action, soit une augmentation de 9 %, à compter du 1^{er} mai 2026.

9.2 FINANCIÈRE POWER

Les dividendes en espèces déclarés par action au cours des trois dernières années pour chaque catégorie d'actions de la Financière Power en circulation au 31 décembre 2025 ont été les suivants :

(en dollars)	2025	2024	2023
Actions ordinaires	2,703334	2,426522	2,296951
Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	0,858377	1,180814	1,214501
Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	1,3750	1,3750	1,3750
Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	1,3125	1,3125	1,3125
Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	1,4750	1,4750	1,4750
Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	1,4375	1,4375	1,4375
Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)	1,2375	1,2375	1,2375
Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)	1,2750	1,2750	1,2750
Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	0,4995	0,4995	0,4995
Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q) ^[1]	1,079206	1,570918	1,575004
Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	1,3750	1,3750	1,3750
Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	1,2000	1,2000	1,2000
Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	1,398752	1,398752	1,053752
Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)	1,2875	1,2875	1,2875
Actions privilégiées de premier rang, série 23 (PWF.PF.A)	1,1250	1,1250	1,1250
Actions privilégiées de troisième rang	s.o.	s.o.	s.o.

[1] La totalité des actions privilégiées de premier rang, série Q émises et en circulation ont été converties en actions privilégiées de premier rang, série P le 2 février 2026.

La Financière Power a pour pratique actuelle de verser trimestriellement des dividendes au porteur d'actions ordinaires. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration de la Financière Power.

En date des présentes, Power est propriétaire véritable de la totalité des actions ordinaires et des actions privilégiées de troisième rang émises et en circulation de la Financière Power.

RUBRIQUE 10 MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

10.1 POWER

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chaque catégorie de titres de Power à la TSX pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)	Actions privilégiées de premier rang, série H (POW.PR.H)	Actions privilégiées de premier rang, série I (POW.PR.I)
Janvier 2025									
Haut intrajournalier (\$)	45,10	48,00	23,75	22,46	24,56	21,15	23,60	-	-
Bas intrajournalier (\$)	41,88	40,50	23,14	22,02	24,01	20,17	22,94	-	-
Volume	53 314 908	2 626	92 919	110 023	60 381	203 444	203 827	-	-
Février 2025									
Haut intrajournalier (\$)	49,18	46,00	24,02	22,87	24,82	21,95	23,88	-	-
Bas intrajournalier (\$)	42,50	41,81	23,61	22,31	24,25	20,84	23,50	-	-
Volume	30 230 313	328	57 570	59 181	66 390	121 637	103 995	-	-
Mars 2025									
Haut intrajournalier (\$)	51,74	46,00	24,35	23,15	24,93	22,04	24,22	-	-
Bas intrajournalier (\$)	47,67	46,00	23,60	22,57	24,56	21,40	23,55	-	-
Volume	68 983 168	50	92 085	118 198	59 902	49 206	74 385	-	-
Avril 2025									
Haut intrajournalier (\$)	52,27	49,79	23,79	22,91	24,71	21,71	23,85	-	-
Bas intrajournalier (\$)	47,05	46,00	22,20	21,41	23,19	19,88	22,33	-	-
Volume	71 634 288	700	71 017	66 962	90 392	58 639	68 576	-	-
Mai 2025									
Haut intrajournalier (\$)	53,19	50,05	23,85	23,01	24,83	21,72	23,83	-	-
Bas intrajournalier (\$)	48,18	44,40	23,07	22,13	23,75	21,25	23,02	-	-
Volume	32 773 784	1 277	38 623	53 679	84 781	84 305	49 431	-	-
Juin 2025									
Haut intrajournalier (\$)	54,20	50,05	23,97	23,22	24,80	22,11	23,90	-	-
Bas intrajournalier (\$)	51,05	47,50	23,60	22,81	24,38	21,49	23,55	-	-
Volume	59 787 626	411	37 836	53 505	52 740	38 214	75 024	-	-
Juillet 2025									
Haut intrajournalier (\$)	56,18	54,25	24,73	23,60	25,27	22,55	24,50	-	-
Bas intrajournalier (\$)	52,06	50,00	23,91	22,90	24,61	21,89	23,76	-	-
Volume	51 056 869	305	70 378	44 099	60 231	65 341	75 079	-	-
Août 2025									
Haut intrajournalier (\$)	59,00	54,75	24,73	23,81	25,30	23,49	24,69	-	-
Bas intrajournalier (\$)	55,36	52,66	24,48	23,03	25,00	22,13	24,31	-	-
Volume	34 581 142	644	29 093	258 471	73 671	52 602	67 451	-	-
Septembre 2025									
Haut intrajournalier (\$)	60,30	53,02	24,96	24,00	25,42	23,01	25,00	25,38	-
Bas intrajournalier (\$)	57,10	52,66	24,50	23,56	25,00	22,19	24,43	24,95	-
Volume	52 305 485	400	168 863	54 868	113 717	75 539	94 192	1 232 218	-
Octobre 2025									
Haut intrajournalier (\$)	65,79	66,15	25,43	24,68	25,85	23,44	25,30	25,95	-
Bas intrajournalier (\$)	58,97	52,76	24,60	23,78	25,24	22,19	24,61	25,20	-
Volume	54 029 797	430	62 233	85 345	50 420	82 896	150 227	712 670	-
Novembre 2025									
Haut intrajournalier (\$)	72,49	66,15	25,76	24,87	26,11	23,45	25,70	26,10	25,11
Bas intrajournalier (\$)	65,63	64,89	24,81	23,93	25,42	22,56	24,68	25,25	24,84
Volume	40 028 853	213	77 876	71 777	75 198	92 406	101 602	302 935	815 727
Décembre 2025									
Haut intrajournalier (\$)	74,91	69,00	25,25	24,74	26,03	23,27	25,25	25,80	25,33
Bas intrajournalier (\$)	69,66	65,67	24,94	24,32	25,44	22,79	24,75	25,33	24,95
Volume	39 743 340	200	79 090	39 591	200 608	66 135	86 648	129 937	515 402

10.2 FINANCIÈRE POWER

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chaque catégorie de titres de la Financière Power à la TSX pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

	Actions privilégiées de premier rang, série A (PWF.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série D (PWF.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série E (PWF.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série F (PWF.PR.G)	Actions privilégiées de premier rang, série H (PWF.PR.H)	Actions privilégiées de premier rang, série K (PWF.PR.K)	Actions privilégiées de premier rang, série L (PWF.PR.L)
Janvier 2025							
Haut intrajournalier (\$)	14,11	23,33	22,38	24,87	24,26	21,00	21,66
Bas intrajournalier (\$)	13,32	22,70	21,80	24,12	23,66	20,44	21,00
Volume	112 237	89 820	70 122	78 075	143 378	102 298	140 626
Février 2025							
Haut intrajournalier (\$)	13,92	23,72	22,59	24,95	24,26	21,50	22,01
Bas intrajournalier (\$)	13,41	22,98	21,95	24,29	23,61	20,59	21,02
Volume	58 730	64 416	54 637	188 606	113 145	134 785	99 279
Mars 2025							
Haut intrajournalier (\$)	13,99	23,99	22,76	25,00	24,66	21,50	22,02
Bas intrajournalier (\$)	13,65	23,47	22,36	24,61	24,07	21,10	21,69
Volume	66 785	72 616	131 019	105 068	94 037	32 709	112 545
Avril 2025							
Haut intrajournalier (\$)	13,90	23,99	22,60	24,90	24,51	21,45	22,05
Bas intrajournalier (\$)	12,70	21,98	20,99	23,00	22,74	19,51	20,08
Volume	105 500	69 504	90 921	268 038	84 764	78 779	51 151
Mai 2025							
Haut intrajournalier (\$)	13,30	23,35	22,47	24,93	24,21	21,01	21,57
Bas intrajournalier (\$)	12,76	22,72	21,41	23,95	23,54	20,45	21,01
Volume	25 837	28 543	41 707	84 983	80 120	48 606	139 263
Juin 2025							
Haut intrajournalier (\$)	13,82	23,93	23,63	25,02	24,59	21,49	22,10
Bas intrajournalier (\$)	13,16	23,30	22,07	24,68	24,01	20,98	21,40
Volume	179 966	45 996	50 678	120 338	81 713	73 450	22 668
Juillet 2025							
Haut intrajournalier (\$)	13,99	24,20	23,40	25,44	24,85	21,81	22,33
Bas intrajournalier (\$)	13,38	23,50	22,55	24,64	24,30	21,31	21,91
Volume	186 717	46 253	57 134	145 811	85 627	61 218	37 019
Août 2025							
Haut intrajournalier (\$)	14,59	24,70	23,50	25,34	25,10	22,30	22,80
Bas intrajournalier (\$)	13,65	24,02	22,60	25,06	24,79	21,68	22,21
Volume	157 761	29 695	97 099	39 836	73 600	136 079	120 600
Septembre 2025							
Haut intrajournalier (\$)	14,56	24,84	23,76	25,51	25,40	22,49	23,01
Bas intrajournalier (\$)	13,95	24,35	23,30	25,25	24,89	22,05	22,57
Volume	85 651	38 566	81 711	82 808	82 058	93 215	40 455
Octobre 2025							
Haut intrajournalier (\$)	14,34	24,98	24,08	25,75	25,67	22,90	23,40
Bas intrajournalier (\$)	13,74	24,27	23,34	25,19	25,07	22,19	22,75
Volume	502 224	38 187	54 191	109 980	113 105	48 815	45 667
Novembre 2025							
Haut intrajournalier (\$)	14,10	25,07	24,31	25,75	25,78	23,01	23,59
Bas intrajournalier (\$)	13,70	24,05	23,45	25,40	25,19	22,15	22,77
Volume	78 575	134 684	41 564	41 323	32 593	35 980	50 617
Décembre 2025							
Haut intrajournalier (\$)	14,00	24,99	23,99	25,75	25,50	22,70	23,33
Bas intrajournalier (\$)	13,51	24,28	23,51	25,47	25,30	22,30	22,82
Volume	169 368	83 605	58 879	38 417	57 279	57 484	25 811

	Actions privilégiées de premier rang, série O (PWF.PR.O)	Actions privilégiées de premier rang, série P (PWF.PR.P)	Actions privilégiées de premier rang, série Q (PWF.PR.Q)	Actions privilégiées de premier rang, série R (PWF.PR.R)	Actions privilégiées de premier rang, série S (PWF.PR.S)	Actions privilégiées de premier rang, série T (PWF.PR.T)	Actions privilégiées de premier rang, série V (PWF.PR.Z)	Actions privilégiées de premier rang, série 23 (PWF.PF.A)
Janvier 2025								
Haut intrajournalier (\$)	24,32	17,26	17,50	23,31	20,56	23,23	22,00	19,50
Bas intrajournalier (\$)	23,80	15,99	16,25	22,70	19,95	22,75	21,31	18,73
Volume	149 703	186 923	86 363	98 012	81 553	180 558	54 713	67 475
Février 2025								
Haut intrajournalier (\$)	24,45	17,14	17,25	23,43	20,96	23,40	22,08	20,00
Bas intrajournalier (\$)	23,86	16,56	16,55	22,80	20,01	22,86	21,42	19,15
Volume	117 579	104 463	19 009	89 586	63 394	44 677	69 499	90 618
Mars 2025								
Haut intrajournalier (\$)	24,94	16,64	17,25	23,65	21,04	23,20	22,30	20,00
Bas intrajournalier (\$)	24,24	15,70	16,20	23,18	20,55	22,51	21,83	19,35
Volume	114 616	87 437	9 910	61 293	101 812	259 711	114 406	33 362
Avril 2025								
Haut intrajournalier (\$)	24,79	16,20	17,00	23,68	21,48	23,87	22,24	19,69
Bas intrajournalier (\$)	22,93	14,00	15,20	21,85	18,98	21,01	20,51	17,85
Volume	68 203	219 311	18 708	132 392	90 912	54 745	29 279	118 813
Mai 2025								
Haut intrajournalier (\$)	24,67	17,00	17,10	23,26	20,58	23,00	21,78	19,35
Bas intrajournalier (\$)	23,94	15,30	15,50	22,56	19,89	21,83	21,27	18,54
Volume	55 667	500 919	19 211	72 853	70 025	374 707	29 801	104 578
Juin 2025								
Haut intrajournalier (\$)	24,91	17,90	17,92	23,73	20,82	23,79	22,22	19,59
Bas intrajournalier (\$)	24,25	17,05	16,60	22,98	20,34	22,84	21,60	19,12
Volume	67 515	62 841	24 534	64 517	40 551	26 493	20 308	110 114
Juillet 2025								
Haut intrajournalier (\$)	25,17	18,45	18,50	23,96	21,38	24,70	22,57	20,19
Bas intrajournalier (\$)	24,60	17,85	17,70	23,26	20,75	23,53	22,01	19,45
Volume	36 143	493 073	22 392	81 085	74 496	41 451	44 971	93 741
Août 2025								
Haut intrajournalier (\$)	25,23	18,85	18,70	24,63	21,75	24,74	23,08	21,39
Bas intrajournalier (\$)	24,80	18,31	18,00	23,86	20,97	24,00	22,44	19,92
Volume	65 465	539 829	20 835	72 932	90 586	148 702	569 848	83 937
Septembre 2025								
Haut intrajournalier (\$)	25,41	18,53	18,33	24,62	21,91	24,65	23,11	21,04
Bas intrajournalier (\$)	25,00	17,36	17,94	24,12	21,42	24,08	22,69	20,20
Volume	44 575	221 557	3 600	66 045	150 854	218 758	110 403	56 080
Octobre 2025								
Haut intrajournalier (\$)	25,64	18,48	18,30	24,90	22,27	24,89	23,58	21,08
Bas intrajournalier (\$)	25,13	17,95	17,93	24,20	21,55	23,92	22,84	20,25
Volume	43 905	67 198	13 281	60 580	129 927	132 627	51 367	57 050
Novembre 2025								
Haut intrajournalier (\$)	25,70	18,65	18,50	24,93	22,48	25,01	23,69	21,38
Bas intrajournalier (\$)	25,16	18,12	18,12	24,17	21,58	24,25	23,00	20,26
Volume	39 837	186 699	6 409	64 581	70 529	57 100	34 363	49 706
Décembre 2025								
Haut intrajournalier (\$)	25,67	21,39	20,72	24,90	22,38	25,25	23,50	21,00
Bas intrajournalier (\$)	25,31	18,56	18,50	24,40	21,84	24,58	23,02	20,36
Volume	30 359	684 592	20 100	43 793	81 360	91 948	125 746	112 978

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 26 février 2026, la Société a annoncé que la TSX avait accepté son avis d'intention de lancer l'OPRCNA de 2026, soit une offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de racheter aux fins d'annulation, sur le marché libre, pendant la période commençant le 1^{er} mars 2026 et se terminant le 28 février 2027 ou une fois terminés les rachats aux termes de l'OPRCNA de 2026, selon la première éventualité à survenir, jusqu'à

20 millions d'actions comportant des droits de vote limités, représentant environ 3,8 % du « flottant » des actions comportant des droits de vote limités de la Société émises et en circulation au 16 février 2026. Au 18 mars 2026, la Société avait racheté et annulé 661 800 actions comportant des droits de vote limités dans le cadre de l'OPRCNA de 2026 pour un total d'environ 44 M\$.

RUBRIQUE 11 ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

11.1 ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence, l'occupation principale actuelle et, s'il y a lieu, les postes précédemment occupés au cours des cinq dernières années, de chaque administrateur actuel de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale actuelle	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)	Participation aux comités ^[1]
Marcel R. Coutu Alberta, Canada	mai 2011	Administrateur de sociétés	s.o.	AUDIT, RH
André Desmarais Québec, Canada	mai 1988	Président délégué du conseil de la Société et de la Financière Power	s.o.	GOUV (président)
Paul Desmarais, jr Québec, Canada	mai 1988	Président du conseil de la Société et de la Financière Power	s.o.	GOUV
Gary A. Doer Manitoba, Canada	mai 2016	Administrateur de sociétés	Conseiller en affaires principal, Dentons Canada S.E.N.C.R.L. (jusqu'en février 2025)	s.o.
Ségoène Gallienne-Frère Bruxelles, Belgique	mai 2024	Administratrice de sociétés	s.o.	s.o.
Anthony R. Graham ^[2] Ontario, Canada	mai 2001	Président du conseil, président et chef de la direction de Summaria Inc., société de gestion de placements	s.o.	RH (président), GOUV
Sharon MacLeod Ontario, Canada	mai 2021	Administratrice de sociétés	s.o.	RH, GOUV
Paula B. Madoff New York, États-Unis d'Amérique	mai 2020	Administratrice de sociétés et conseillère de The Goldman Sachs Group	s.o.	OPR&R (présidente)
Isabelle Marcoux Québec, Canada	mai 2010	Présidente exécutive du conseil de Transcontinental inc., le premier imprimeur en importance au Canada ainsi qu'un chef de file dans le domaine de l'édition de manuels scolaires	Présidente du conseil de Transcontinental Inc. (jusqu'en juin 2023)	GOUV
Jeffrey Orr Québec, Canada	mai 2005	Président et chef de la direction de la Société et de la Financière Power	s.o.	s.o.
T. Timothy Ryan, jr Floride, États-Unis d'Amérique	mai 2014 ^[3]	Administrateur de sociétés	s.o.	AUDIT
Siim A. Vanaselja Ontario, Canada	mai 2020	Administrateur de sociétés	s.o.	AUDIT (président) OPR&R
Elizabeth D. Wilson Ontario, Canada	mai 2022	Administratrice de sociétés	Présidente du conseil d'administration de Comptables professionnels agréés du Canada (jusqu'en septembre 2025), vice-présidente du conseil d'administration de Comptables professionnels agréés du Canada (jusqu'en octobre 2023) et chef de la direction de Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats mondial (jusqu'en janvier 2022)	AUDIT, OPR&R

[1] Abréviations pour les comités : AUDIT = Comité d'audit; GOUV = Comité de gouvernance et de durabilité; OPR&R = Comité des opérations entre personnes reliées et de révision; RH = Comité des ressources humaines.

[2] M. Graham a été nommé administrateur principal de la Société en mars 2018.

[3] M. Ryan a également siégé au conseil de la Société de mai 2011 à mai 2013.

Tous les administrateurs nommés ci-dessus ont été élus à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 14 mai 2025, pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

11.2 MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION ET AUTRES DIRIGEANTS

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence, l'occupation principale actuelle et, s'il y a lieu, les postes précédemment occupés au cours des cinq dernières années, de chacun des membres de la haute direction et autres dirigeants actuels de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Occupation principale actuelle	Postes précédemment occupés (au cours des cinq dernières années)
Jeffrey Orr Québec, Canada	Président et chef de la direction de la Société et de la Financière Power	s.o.
Jocelyn Lefebvre Québec, Canada	Vice-président du conseil, Europe de la Société et associé fondateur et président du comité d'investissement de Sagard Private Equity Europe et président et associé fondateur de Sagard SAS	s.o.
Jake Lawrence Ontario, Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers de la Société et de la Financière Power	Chef de la direction et chef de groupe, Services bancaires et marchés mondiaux de La Banque de Nouvelle-Écosse (jusqu'en mars 2024) Co-chef de groupe, Services bancaires et marchés mondiaux de La Banque de Nouvelle-Écosse (jusqu'en 2021)
Claude Généreux Québec, Canada	Vice-président exécutif de la Société	s.o.
Olivier Desmarais Québec, Canada	Président du conseil de Power Sustainable et premier vice-président de la Société	Chef de la direction de Power Sustainable (jusqu'en octobre 2024)
Paul Desmarais III Québec, Canada	Président du conseil et chef de la direction de Sagard et premier vice-président de la Société	s.o.
Paul C. Genest Ontario, Canada	Premier vice-président de la Société	s.o.
Charles Dumont Québec, Canada	Vice-président, Stratégie de la Société	Directeur, Stratégie de la Société (jusqu'en décembre 2021); chef des ventes numériques et du marketing du Cirque du Soleil (jusqu'en avril 2021)
Firas Kitmitto Ontario, Canada	Vice-président, Développement corporatif de la Société	Directeur général, Fusions et acquisitions de Scotia Capitaux (jusqu'en février 2026)
Stéphane Lemay Québec, Canada	Vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société et de la Financière Power	s.o.
Yuhong Liu (Henry) Québec, Canada	Vice-président de la Société	s.o.
Patrick Mercier Québec, Canada	Vice-président, Stratégie de la Société	Associé chez McKinsey & Company (jusqu'en janvier 2023), société d'experts-conseils en gestion
Pascal Pépin Québec, Canada	Vice-président, Ressources humaines et Administration de la Société	Vice-président adjoint, Rémunération et avantages sociaux de la Société (jusqu'en décembre 2025); directeur, Rémunération et avantages sociaux de la Société (jusqu'en décembre 2023)
Marc-André Marceau Québec, Canada	Vice-président adjoint et trésorier de la Société	Vice-président adjoint, Activités de trésorerie de la Société (jusqu'en mars 2025); directeur, Activités de trésorerie de la Société (jusqu'en décembre 2023)
Edouard Vo-Quang Québec, Canada	Vice-président adjoint et chef adjoint du contentieux de la Société	Chef du contentieux et secrétaire général de Aimia Inc., société d'investissement (jusqu'en avril 2021)

RUBRIQUE 12 TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

Le nombre total et le pourcentage de chaque catégorie de titres comportant droit de vote de Power et de ses filiales dont tous les administrateurs et les membres de la haute direction de Power en tant que groupe^[1] sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise sont les suivants au 31 décembre 2025 :

Nom	Nombre d'actions	Pourcentage
Power		
Actions comportant des droits de vote limités	31 148 996	5,36
Great-West Lifeco		
Actions ordinaires	506 200	0,06
IGM		
Actions ordinaires	126 900	0,05

[1] Les titres qui sont directement ou indirectement contrôlés ou détenus en propriété véritable par Power, la Financière Power, Great-West Lifeco et IGM ne sont pas inclus dans le tableau. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais exerce une emprise sur Pansolo, qui, au 31 décembre 2025, était propriétaire, directement et indirectement, de 54 715 456 actions privilégiées participantes et de 45 944 592 actions comportant des droits de vote limités, au total, qui représentent 99,73 % et 7,91 %, respectivement, des actions en circulation de ces catégories et 52,51 % et 15,83 %, respectivement, des droits de vote rattachés aux actions comportant droit de vote en circulation de la Société et du nombre total de ces actions. Au 31 décembre 2025, Power était propriétaire véritable de 100 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Financière Power, qui, à son tour, exerçait un contrôle, directement ou indirectement, sur 65,0 % et 62,9 % des actions comportant droit de vote de Great-West Lifeco et d'IGM, respectivement. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais a été établie au profit des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais. Au 31 décembre 2025, les fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Sophie Desmarais, Gary Doer et Gregory Fleming. Les fiduciaires agissent également à titre d'administrateurs à l'égard des droits de vote. Les décisions relatives à l'exercice des droits de vote rattachés aux actions détenues par Pansolo dans Power et à l'aliénation de ces actions sont prises (sous réserve des droits de Paul Desmarais, jr et d'André Desmarais d'exiger la vente ou la mise en gage d'un nombre maximal respectif de 13 581 200 et de 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités de Power, comme il est décrit ci-après) par la majorité des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, à l'exclusion de Sophie Desmarais; toutefois, en l'absence de cette majorité, Paul Desmarais, jr et André Desmarais, agissant ensemble, peuvent prendre de telles décisions. Paul Desmarais, jr, André Desmarais et Gary Doer sont des administrateurs de Power. Exception faite des 27 581 200 actions comportant des droits de vote limités de Power, à l'égard desquelles le contrôle et l'emprise sont partagés par Pansolo, directement et indirectement, et Paul Desmarais, jr ou la personne qu'il désigne quant à 13 581 200 actions comportant des droits de vote limités ou André Desmarais ou la personne qu'il désigne quant à 14 000 000 d'actions comportant des droits de vote limités, les titres sur lesquels Pansolo exerce une emprise ne sont pas inclus dans le tableau.

RUBRIQUE 13 COMITÉS

La LCSA et la législation en valeurs mobilières exigent que la Société ait un comité d'audit. La Société nomme également un comité des ressources humaines, un comité des opérations entre personnes reliées et de révision et un comité de gouvernance et de durabilité. La composition actuelle des comités est présentée dans le tableau des administrateurs qui se trouve à la rubrique 11.1 (« Administrateurs et dirigeants – Administrateurs ») de la présente notice annuelle.

13.1 COMITÉ D'AUDIT

Charte du comité d'audit

Le texte de la charte du comité d'audit est joint à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

Les membres du comité d'audit sont MM. Siim A. Vanaselja (président), Marcel R. Coutu, T. Timothy Ryan, jr et M^{me} Elizabeth D. Wilson. Chaque membre du comité d'audit est indépendant (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) et aucun ne reçoit, directement ou indirectement, de rémunération de Power, sauf pour les services rendus en qualité de membre du conseil d'administration et des comités de celui-ci. Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*).

Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit

Outre la connaissance générale des affaires de chaque membre, la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exécution de ses fonctions en qualité de membre du comité d'audit sont indiquées ci-après :

M. Vanaselja est administrateur de sociétés. Il a été vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE Inc. et de Bell Canada de 2001 à 2015. Avant de se joindre à BCE Inc., il était associé au sein de KPMG Canada à Toronto. M. Vanaselja siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord et en Europe, y compris la Financière Power, Great-West Lifeco et la Canada Vie. Il est également administrateur de Corporation TC Énergie et administrateur, fiduciaire principal et membre du comité d'audit du Fonds de placement immobilier RioCan. M. Vanaselja a siégé au conseil et présidé le comité d'audit de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. Il a également siégé au comité consultatif fédéral sur le financement du ministre des Finances, au conseil des chefs des finances de Moody's, au groupe de travail des chefs des finances du Corporate Executive Board et au Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada. M. Vanaselja est fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'École de gestion Schulich. Il est membre et président du comité d'audit de Power depuis mai 2020. M. Vanaselja est également membre et président du comité d'audit de la Financière Power, de Great-West Lifeco et de la Canada Vie.

M. Coutu est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited (société pétrolière et gazière) de 2001 à 2014 et président du conseil de Syncrude Canada Ltd. (société canadienne qui exploite un projet de sables bitumineux) de 2004 à 2014. Il était auparavant vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée et, auparavant, il a occupé divers postes dans les domaines du financement des entreprises, des services bancaires d'investissement et de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. Il siège au conseil de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, notamment Great-West Lifeco, la Canada Vie, Empower, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. M. Coutu est également administrateur et président et expert financier désigné du comité d'audit de Brookfield Asset Management Ltd. et administrateur du Calgary Stampede Foundation. Il a été administrateur d'Enbridge Inc. de 2014 à 2021, membre du conseil du Calgary Exhibition and Stampede de 2014 à 2020 et membre du conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. M. Coutu est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec mention) spécialisé en géologie de l'Université de Waterloo ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario (maintenant, l'Université Western). Il a déjà été membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta et membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2012.

M. Ryan est administrateur de sociétés. Il a été vice-président du conseil des affaires réglementaires de JPMorgan Chase & Co. (« J.P. Morgan »), entreprise mondiale de services financiers, de janvier 2014 à octobre 2014. Auparavant, il a été directeur général, chef mondial de la stratégie et de la politique en matière de réglementation chez J.P. Morgan d'avril 2013 à janvier 2014. De 2008 à 2013, il a été président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association (« SIFMA »), association commerciale qui représente 680 participants du marché des capitaux mondial. Avant de se joindre à SIFMA, M. Ryan était vice-président du conseil, Institutions financières et gouvernements à J.P. Morgan, où il faisait partie de l'équipe de la haute direction. Avant de se joindre à J.P. Morgan en 1993, M. Ryan a été directeur de l'Office of Thrift Supervision du département du Trésor américain. Il est administrateur de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, dont la Financière Power, Great-West Lifeco, la Canada Vie et Empower, et il a déjà été administrateur de la Société et de la Financière Power de mai 2011 à mai 2013, et de Great-West Lifeco de mai 2010 à mai 2013. M. Ryan est également président des conseils de Santander Bank, N.A., de Santander Holdings USA, Inc.

et de Banco Santander International. De 2013 à 2014, il a été administrateur de Markit Group Limited et, de 2009 à 2013, de Lloyds Banking Group. De 2007 à 2011, il a siégé à titre de représentant du secteur privé au comité consultatif sur les marchés mondiaux du National Intelligence Council des États-Unis. M. Ryan est diplômé de l'Université Villanova et de l'école de droit de l'American University. Il a servi en tant qu'officier de l'armée américaine de 1967 à 1970. Il est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2014 et a agi auparavant à titre de membre et de président du comité d'audit de mai 2012 à mai 2013. M. Ryan est également membre du comité d'audit de la Financière Power.

M^{me} Wilson est administratrice de sociétés. Elle a occupé le poste de présidente du conseil d'administration de Comptables professionnels agréés du Canada d'octobre 2023 à septembre 2025 et elle a été vice-présidente du conseil d'octobre 2021 à octobre 2023. Elle a été chef de la direction et membre de l'équipe de direction mondiale de Dentons Canada S.E.N.C.R.L. et a siégé au conseil mondial et au comité de direction mondial de ce cabinet de juillet 2017 à janvier 2022. Elle a auparavant été associée en audit chez KPMG de 2000 à 2016 et associée directrice pour la région du Grand Toronto chez KPMG de 2009 à 2016. Entre 2005 et 2016, elle a également siégé au comité de direction de KPMG à divers titres, y compris ceux d'associée directrice canadienne, Leadership dans la collectivité, d'associée directrice canadienne, Régions et entreprise, assumant la responsabilité de 24 bureaux régionaux répartis partout au Canada, et de chef des ressources humaines. M^{me} Wilson est administratrice de plusieurs sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, dont IGM et IG Gestion de patrimoine. Elle est également administratrice et membre du comité d'audit de Thomson Reuters Corporation. Elle est membre du conseil d'administration de Traferox Technologies Inc., administratrice et présidente du comité d'audit de Fountain Tire depuis 2025, fiduciaire et présidente du comité d'audit de The Hospital for Sick Children ainsi que membre du conseil d'administration et présidente du comité des finances, de l'audit et de gestion des risques de Woodgreen Community Services et elle a été fiduciaire de The WoodGreen Foundation. M^{me} Wilson a auparavant été membre et présidente du conseil d'administration du Toronto Region Board of Trade, membre et vice-présidente du conseil d'administration du Ballet national du Canada, fiduciaire du Centre des sciences de l'Ontario, membre du conseil des gouverneurs et présidente du comité d'audit de la Trinity College School, ainsi que membre du conseil d'administration du Toronto CivicAction. M^{me} Wilson a été nommée fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 2003. En 2008, en 2011, en 2018 et en 2022, M^{me} Wilson a figuré au palmarès des 100 femmes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives (WXN). En 2013, MicroSkills lui a décerné le prix Margot Franssen Leadership. Également en 2013, M^{me} Wilson a figuré au palmarès des 25 Canadiennes les plus influentes. Le YWCA l'a honorée à titre de Femme de distinction en 2015. Plus récemment, en 2022, elle a été intronisée au Temple de la renommée de WXN. Elle est membre du comité d'audit de Power depuis mai 2022. M^{me} Wilson est également membre du comité d'audit d'IGM et d'IG Gestion de patrimoine.

Politiques et procédures d'approbation préalable

Le comité d'audit a adopté une politique concernant l'approbation préalable de services fournis par les auditeurs externes (la « politique »). La politique énonce les services d'audit qui sont préalablement approuvés par le comité d'audit, indique les services non liés à l'audit qui sont interdits et dresse une liste préalablement approuvée des services non liés à l'audit permis. La liste préalablement approuvée des services non liés à l'audit qui sont permis est examinée et préalablement approuvée périodiquement et certains autres services non liés à l'audit doivent être approuvés individuellement par le comité d'audit. La politique exige en outre que les auditeurs indépendants externes (appelés ci-après l'« auditeur ») mettent en place leurs propres politiques et procédures pour s'assurer que les services qui sont interdits ne soient pas fournis et que les services fournis soient préalablement approuvés avant qu'une mission ne soit acceptée.

Honoraires des auditeurs

Les honoraires payables par Power^[1] et la Financière Power pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2024 à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et aux membres de son groupe se sont établis comme suit, respectivement :

	Exercices clos les 31 décembre			
	2025	Power 2024	2025	Financière Power 2024
Honoraires d'audit	1 813 000 \$	1 587 000 \$	772 000 \$	831 000 \$
Honoraires liés à l'audit ^{[2][3]}	513 000 \$	434 000 \$	10 000 \$	23 000 \$
Honoraires pour services fiscaux ^{[2][3]}	127 000 \$	285 000 \$	-	-
Autres honoraires ^{[2][3]}	45 000 \$	60 000 \$	-	-
TOTAL	2 498 000 \$	2 366 000 \$	782 000 \$	854 000 \$

[1] Les honoraires payables par Great-West Lifeco sont décrits à la rubrique intitulée « Renseignements sur le comité d'audit » de la notice annuelle de Great-West Lifeco et les honoraires payables par IGM sont décrits à la rubrique « Comité d'audit » de la notice annuelle d'IGM.

[2] Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a fourni des services liés à l'audit, des services fiscaux et d'autres services à certaines filiales de la Société, à l'exception de la Financière Power et de ses filiales (y compris Great-West Lifeco et IGM), en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 4 894 000 \$ (4 687 000 \$ en 2024), de 7 157 000 \$ (4 710 000 \$ en 2024) et de 184 000 \$ (0 \$ en 2024), respectivement.

[3] Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a fourni des services liés à l'audit, des services fiscaux et d'autres services à certaines filiales de la Financière Power, à l'exception de Great-West Lifeco et d'IGM, en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 2 023 000 \$ (2 140 000 \$ en 2024), de 570 000 \$ (502 000 \$ en 2024) et de 0 \$ (0 \$ en 2024), respectivement.

La nature de chaque catégorie d'honoraires est décrite ci-après.

HONORAIRES D'AUDIT

Les honoraires d'audit ont été versés pour des services professionnels rendus par l'auditeur dans le cadre de l'audit des états financiers annuels de Power et de la Financière Power et de l'examen des états financiers trimestriels de Power ainsi que pour des services rendus dans le cadre du dépôt de prospectus ou d'autres documents de placement ou de missions similaires prévus par les règlements.

HONORAIRES LIÉS À L'AUDIT

Les honoraires liés à l'audit ont été versés pour des services d'assurance et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers annuels et qui ne sont pas déclarés au poste des honoraires d'audit ci-dessus. Ces services comprenaient surtout d'autres services d'attestation qui ne sont pas exigés par la loi ou les règlements. De plus, les honoraires liés à l'audit comprenaient les honoraires pour la traduction de divers documents d'information continue de Power et de la Financière Power.

HONORAIRES POUR SERVICES FISCAUX

Les honoraires pour services fiscaux ont été versés pour des services liés au respect des obligations fiscales et des services-conseils en fiscalité.

AUTRES HONORAIRES

Les autres honoraires versés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se rapportent à des services-conseils liés à la durabilité. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les autres honoraires se rapportaient à des services-conseils liés à la durabilité et au processus financier. Les autres honoraires versés pour les filiales de Power, à l'exclusion des filiales de la Financière Power (y compris Great-West Lifeco et IGM), se rapportent à des services fournis aux fins de contrôles diligents financiers.

Procédures de traitement des plaintes

Conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, la Société a établi des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit. Les personnes qui souhaitent utiliser ces procédures peuvent communiquer avec le vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

RUBRIQUE 14 MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À l'exception de ce qui est indiqué ailleurs dans la présente notice annuelle, (i) aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société, (ii) aucun actionnaire qui, directement ou indirectement, a la propriété véritable de plus de 10 % des actions comportant des droits de vote limités ou des actions privilégiées participantes ou exerce une emprise sur de telles actions, ni (iii) aucune personne qui a des liens avec les personnes visées aux points (i) et (ii) ou qui font partie du même groupe qu'elles n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération conclue au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'elle aura une incidence importante sur la Société.

RUBRIQUE 15 AGENT DES TRANSFERTS

Les titres de Power peuvent être transférés aux bureaux principaux de son agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Services aux investisseurs Computershare Inc. à Toronto, à Vancouver et à Montréal.

RUBRIQUE 16 EXPERTS

L'auditeur de Power est Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. À la connaissance de la Société, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est indépendant de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

RUBRIQUE 17 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements additionnels portant sur Power par l'entremise de SEDAR+ au www.sedarplus.ca. On trouvera des renseignements, y compris la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Power, de même que les options d'achat d'actions et les initiés intéressés dans des opérations importantes, le cas échéant, dans sa dernière circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et dans le rapport de gestion de Power qui ont été déposés sur SEDAR+.

La Financière Power, Great-West Lifeco et IGM, principales filiales directes et indirectes de Power, sont des émetteurs assujettis aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne. Great-West Lifeco et IGM doivent déposer des états financiers annuels et intermédiaires, des déclarations de changement important et des exemplaires de contrats importants. Les investisseurs qui souhaitent consulter ces documents peuvent le faire en accédant aux profils des sociétés en question au www.sedarplus.ca. La Financière Power se fonde sur certains des documents d'information continue déposés par Power aux termes d'une dispense des obligations prévues dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* comme le prévoit la décision de l'Autorité des marchés financiers et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario datée du 10 septembre 2024 concernant la Financière Power et Power.

ANNEXE A CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT DE POWER CORPORATION DU CANADA

1. BUT ET COMPOSITION

Le but du comité d'audit (le « comité ») de Power Corporation du Canada (la « Société ») est d'aider le conseil d'administration (le « conseil ») dans l'examen :

- 1.1 de l'information financière de la Société;
- 1.2 des compétences et de l'indépendance des auditeurs externes de la Société; et
- 1.3 du rendement des auditeurs externes.

Le comité de la Société est composé d'au moins trois administrateurs de la Société, qui sont tous indépendants et possèdent des compétences financières au sens du Règlement 52-110 des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

2. QUESTIONS DE PROCÉDURE

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le comité doit respecter les procédures suivantes :

- 2.1 **Réunions** - Le comité se réunit au moins quatre fois par année et plus souvent, au besoin, afin de s'acquitter de ses devoirs et obligations aux termes des présentes.
- 2.2 **Nomination** - Les membres du comité sont nommés par le conseil à la réunion du conseil qui suit chaque assemblée annuelle des actionnaires et siègent jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment nommés et habilités ou jusqu'à leur décès, démission ou révocation.
- 2.3 **Conseillers** - Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers, selon ce qu'il juge nécessaire pour remplir ses fonctions, ainsi que d'établir et de verser, aux frais de la Société, la rémunération de ces conseillers.
- 2.4 **Quorum** - Le quorum à une réunion du comité est constitué de la majorité des membres du comité.
- 2.5 **Secrétaire** - Le président du comité, ou toute personne que le président du comité nomme, agit à titre de secrétaire des réunions du comité.
- 2.6 **Convocation des réunions** - Une réunion du comité peut être convoquée par le président du comité, par le président du conseil, par les auditeurs externes de la Société ou par un membre du comité moyennant un préavis d'au moins 48 heures aux membres du comité qui indique le lieu, la date et l'heure de la réunion. Des réunions peuvent se tenir à tout moment sans préavis si tous les membres du comité renoncent à ce préavis. Si une réunion du comité est convoquée par une personne autre que le président du conseil, la ou les personnes qui convoquent cette réunion en informent le président du conseil et le président du comité.

3. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

3.1 **Information financière** - Le comité doit :

1. à moins d'une décision contraire du conseil, approuver les rapports de gestion intermédiaires de la Société (en vertu d'une délégation de pouvoirs par le conseil);
2. examiner les documents suivants de la Société :
 - a. les états financiers annuels et intermédiaires;
 - b. les rapports de gestion annuels;
 - c. les communiqués de presse concernant le résultat intermédiaire et annuel; et
 - d. d'autres documents contenant des renseignements financiers audités ou non audités, à son gré;

et faire rapport sur ceux-ci au conseil avant que ces documents ne soient approuvés par le conseil et communiqués au public; et

3. se satisfaire que des procédures adéquates sont en place pour l'examen de la communication publique par la Société de renseignements financiers extraits ou provenant des états financiers de la Société, autres que l'information fournie par les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant le résultat et évalue périodiquement le caractère adéquat de telles procédures.

3.2 **Rapports de dépenses du chef de la direction** - Le président du comité examine, au moins une fois par année, les rapports de dépenses du chef de la direction. Après cet examen, il fait rapport au comité.

3.3 **Politique sur l'utilisation des avions d'affaires** - Le président du comité doit passer en revue, au moins une fois par année, l'application de la Politique sur l'utilisation des avions d'affaires. À la suite de cette revue, le président doit faire rapport au comité.

3.4 **Audit externe** – Le comité doit :

1. recommander au conseil les auditeurs externes à nommer aux fins de préparer ou d'émettre un rapport de l'auditeur ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation;
2. examiner les conditions de la mission des auditeurs externes, le caractère adéquat et raisonnable des honoraires d'audit proposés et toutes questions relatives au paiement des honoraires d'audit et faire une recommandation au conseil à l'égard de la rémunération des auditeurs externes;
3. examiner l'indépendance des auditeurs externes, y compris un rapport annuel préparé par les auditeurs externes concernant leur indépendance;
4. procéder à une évaluation annuelle du rendement et, au moins tous les cinq ans, à un examen périodique complet de l'auditeur externe afin d'évaluer le cabinet d'audit, son indépendance, la qualité de ses services et l'application de son esprit critique;
5. rencontrer les auditeurs externes et la direction pour examiner le plan d'audit, les constatations découlant de l'audit et toutes restrictions portant sur l'étendue du mandat des auditeurs externes;
6. examiner avec les auditeurs externes et la direction toutes modifications des principes comptables généralement reconnus qui peuvent être importantes pour la communication de l'information financière de la Société;
7. avoir le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes;
8. exiger que les auditeurs externes fassent rapport directement au comité;
9. superviser directement le mandat des auditeurs externes qui est relié à la préparation ou à l'émission d'un rapport de l'auditeur ou à la prestation d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes quant à la communication de l'information financière;
10. rencontrer les auditeurs externes afin de discuter des états financiers annuels (y compris le rapport des auditeurs externes s'y rapportant) et des états financiers intermédiaires (y compris le rapport de mission d'examen des auditeurs externes s'y rapportant);
11. examiner les lettres de recommandations des auditeurs externes à la direction ainsi que la réponse et le suivi de celle-ci relativement à ces recommandations;
12. examiner l'évaluation des contrôles internes de la Société sur la communication de l'information financière menée par les auditeurs externes ainsi que la réponse de la direction;
13. approuver préalablement (ou déléguer le pouvoir d'approbation préalable à un ou plusieurs de ses membres indépendants), conformément à une politique d'approbation préalable, toutes les missions pour les services non liés à l'audit que les auditeurs externes fourniront à la Société ou à ses filiales ainsi que tous les honoraires pour les services non liés à l'audit et évaluer l'effet de ces missions et honoraires sur l'indépendance des auditeurs externes;
14. examiner et approuver la politique d'embauche de la Société concernant les associés, les employés ainsi que les anciens associés et les anciens employés des auditeurs externes actuels et anciens; et
15. en cas de changement d'auditeurs, examiner et approuver la communication de la Société y ayant trait.

3.5 **Surveillance des risques** – Dans l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, le comité tient compte et prend des mesures à l'égard de ce qui suit :

1. les risques associés à l'établissement, au maintien et à la mise en œuvre de contrôles et de procédures en matière de communication de l'information (CPCI) et de contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) relativement à la communication d'information par la Société conformément aux lois applicables; et
2. les risques liés à la cybersécurité et à l'utilisation de l'intelligence artificielle dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient un impact significatif sur les activités courantes, les affaires et/ou la réputation de la Société.

3.6 **Procédure de traitement des plaintes de nature financière** – Le comité établit des procédures visant :

1. la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société portant sur des questions relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit; et
2. le dépôt confidentiel et anonyme par des employés de la Société de préoccupations concernant des questions douteuses de comptabilité ou d'audit.

3.7 **Politique anticorruption mondiale** – Le comité est chargé de surveiller la mise en œuvre de la Politique anticorruption mondiale de la Société et le respect de celle-ci.

3.8 **Sessions à huis clos** – À chaque réunion du comité, les membres du comité se réunissent en l'absence des membres de la direction. De plus, périodiquement, le comité rencontre séparément les auditeurs externes et les membres de la direction, selon ce que le comité juge adéquat.

3.9 Filiales

1. à l'égard d'une filiale en exploitation importante dans la chaîne de propriété entre la Société et une filiale directe, le comité examine les états financiers de la filiale en exploitation importante.
2. à l'égard d'une filiale directe :
 - a. le comité se fonde sur l'examen et l'approbation des états financiers de la filiale directe par le comité d'audit et le conseil d'administration de la filiale directe et sur les rapports ou avis des auditeurs externes sur ces états financiers;
 - b. le comité reçoit un exemplaire de la charte du comité d'audit de la filiale directe ainsi qu'une note de service résumant la structure et les procédures des réunions de celui-ci (la « note de service relative aux procédures »); et
 - c. à chaque réunion du comité, le secrétaire du comité soumet un rapport du secrétaire du comité d'audit de la filiale directe confirmant que les procédures prévues par sa charte et la note de service relative aux procédures ont été respectées.
3. à ces fins :
 - a. « **filiale en exploitation importante** » désigne une filiale en exploitation dont le bénéfice net représente 10 % ou plus du bénéfice net de la Société; et
 - b. « **filiale directe** » désigne la première filiale en exploitation importante située sous la Société dans la chaîne de propriété qui a un comité d'audit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

4. PRÉSENCE DES AUDITEURS AUX RÉUNIONS

Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation à chaque réunion du comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendus. Si un membre du comité le demande, les auditeurs externes assistent à chaque réunion du comité qui a lieu pendant la durée du mandat des auditeurs externes.

5. ACCÈS À L'INFORMATION

Le comité a accès aux renseignements, documents et registres qui lui sont nécessaires dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités aux termes de la présente charte.

6. EXAMEN DE LA CHARTE

Le comité examine périodiquement la présente charte et recommande au conseil les modifications qu'il peut juger appropriées.

7. RAPPORTS

Le président du comité fait rapport au conseil, aux moments et de la manière que le conseil peut à l'occasion exiger, informe sans délai le président du conseil des questions importantes soulevées pendant l'exécution des fonctions énoncées aux présentes, par les auditeurs externes ou un membre du comité, et fournit au président du conseil des copies des rapports écrits ou des lettres fournis par les auditeurs externes au comité.

Adoptée par le comité le 9 novembre 2004 et par le conseil d'administration le 11 novembre 2004; modifiée par le comité le 11 novembre 2009 et adoptée par le conseil d'administration le 11 mars 2010; modifiée par le comité le 14 mai 2013 et adoptée par le conseil d'administration le 15 mai 2013; modifiée par le comité le 13 novembre 2013 et adoptée par le conseil d'administration le 14 novembre 2013; modifiée par le comité le 14 mai 2014 et adoptée par le conseil d'administration le 15 mai 2014; modifiée par le comité le 22 mars 2016 et adoptée par le conseil d'administration le 23 mars 2016; modifiée par le comité le 4 août 2016 et adoptée par le conseil d'administration le 5 août 2016; modifiée par le comité le 22 mars 2018 et adoptée par le conseil d'administration le 23 mars 2018; modifiée par le comité le 14 mai 2020 et adoptée par le conseil d'administration le 14 mai 2020; modifiée par le comité le 16 mars 2021 et adoptée par le conseil d'administration le 17 mars 2021; modifiée par le comité le 12 novembre 2024 et adoptée par le conseil d'administration le 12 novembre 2024; et modifiée par le comité le 18 mars 2025 et adoptée par le conseil d'administration le 19 mars 2025.